

# INTRODUCTION

## 1. Contexte et justification

*Le Tchad couvre une superficie de 1.284.000 km<sup>2</sup>. La population est estimée à 8,1 millions d'habitants en 2003, concentrée dans les zones méridionales et centrales du territoire, dont 80% vivent en milieu rural. La pluviométrie varie de 100 à 1 200 mm par an en allant du Nord au Sud du pays, conditionnant largement la production agricole. Cette pluviométrie est caractérisée surtout par une très forte variabilité annuelle avec un risque important de sécheresse, ce qui donne une situation de sécurité alimentaire précaire. Le Tchad est donc exposé aux aléas climatiques avec des effets très marqués sur le niveau des productions fourragères et l'alimentation du bétail d'une manière générale.*

*Le secteur de l'élevage occupe au Tchad, comme dans les autres pays sahéliens, une place essentielle dans l'économie nationale. En effet, le cheptel est numériquement important puisque l'on dénombre 6,3 millions de bovins, 8 millions de petits ruminants et 1,2 millions de dromadaires. Cela représente pratiquement une Unité Bovin Tropical (UBT) par habitant alors que la moyenne mondiale est proche d'une unité pour 6 habitants. Ces données placent nettement le Tchad parmi les pays d'élevage.*

*Son importance économique est illustrée par le fait que le cheptel des ruminants représente à lui seul un capital de plus de 1000 milliards et à l'origine d'un flux monétaire annuel de plus de 110 milliards. Disposant d'un potentiel important de développement, il représente environ 40% de la valeur totale de la production agricole soit 18% du PIB et 50% des exportations. Son impact sur la balance commerciale est notable, puisque le bétail sur pied représente en valeur, le premier poste des exportations, juste avant le coton.*

Sur le plan social, son impact est également primordial ; ce secteur utilise 40% de la population active et fait vivre plus de 70% de la population rurale en procurant une source de revenus à la frange la plus défavorisée, contribuant ainsi de fait, à la lutte contre la pauvreté.

En 1998, le Ministère de l'Elevage avait mené une réflexion approfondie sur l'élevage au Tchad dont l'objectif était de faire un bilan diagnostic de la situation du secteur à cette époque en vue d'élaborer des propositions de politique et de stratégies cohérentes adaptées au contexte du moment. La méthodologie adoptée faisait appel à la plus large participation des cadres nationaux et des différentes organisations professionnelles de la filière. Les travaux de la réflexion ont été validés au cours des trois ateliers, deux régionaux (Moundou et Abéché) et un national (N'Djaména).

Au terme de ce travail, les orientations majeures retenues sont les suivantes :

- augmenter durablement la production ;
- améliorer le niveau et la qualité de vie des éleveurs ;
- poursuivre le désengorgement des activités productives ;
- améliorer la participation et la responsabilisation des communautés de base et des opérateurs économiques.

Les travaux de la réflexion ont largement contribué à la préparation des documents de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) tenue en juin 1999. A l'issue de cette réunion, une stratégie commune aux trois Ministères en charge du secteur rural (Elevage, Agriculture, Environnement et Eau) a été adoptée dont l'objectif central est : **« l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités dans le secteur »**. Pour l'atteindre, des objectifs spécifiques et des axes de stratégie ont été définis. Le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), conçu comme un cadre global pour le développement du monde rural, permet de mettre en œuvre cette stratégie à travers les différents programmes et projets qui le composent.

Le Gouvernement, dans le cadre de la réalisation de son programme de développement économique et social issu de Genève IV, a adopté en juin 2003 le document de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté qui constitue aujourd'hui le cadre d'intervention pour l'Etat et les partenaires au développement du Tchad. Le processus de la Décentralisation largement engagé, permettra de renforcer le pouvoir de décision des populations au niveau local. L'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie de Bonne Gouvernance viennent compléter ce nouveau cadre institutionnel.

Suite à tout ceci, des évolutions significatives ont été notées entraînant des changements importants dans le secteur de l'élevage. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'engager au niveau du Ministère une réflexion sur la situation actuelle de l'élevage en vue d'élaborer un Plan de Développement visant à améliorer et accroître la contribution du sous secteur de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la croissance économique nationale.

## **2. Méthodologie**

Les travaux de cette réflexion sont menés sous la supervision d'un Comité créé par arrêté n° 049/ME/051/SG/2005 signé du Ministre de l'Elevage en date du 2 Février 2005. La méthodologie retenue vise à privilégier une large participation de tous les acteurs de la filière élevage en faisant appel aux compétences des cadres nationaux et des organisations professionnelles. A cet effet, six Commissions Techniques ont été créées pour mener la réflexion autour des thèmes suivants :

- cadre institutionnel ;
- production, transformation et commercialisation ;
- santé animale, pharmacie vétérinaire et santé publique ;
- recherche vétérinaire et zootechnique ;
- organisation du monde pastoral et gestion des ressources naturelles ;
- formation, vulgarisation et gestion des ressources humaines.

Les rapports des différentes commissions ont servi de base au comité de synthèse pour la rédaction d'un rapport provisoire qui est ensuite présenté et enrichi par les services déconcentrés du Ministère de l'Elevage (Délégations Régionales) lors des missions de terrain qui sont organisées à cet effet.

Le document provisoire du Plan National du Développement de l'Elevage est ensuite soumis à un atelier national de validation tenu ( date ) à N'Djaména afin d'apporter des améliorations dans sa forme et son contenu.

### 3. Contenu du document

Le document final comporte quatre (4) parties articulées selon une logique cohérente.

La première partie intitulée « **diagnostic de la situation actuelle de l'élevage** », fait un état des lieux détaillé du secteur en abordant successivement les questions relatives aux différents systèmes de production, à l'exploitation du cheptel ainsi qu'à la transformation, commercialisation et consommation des produits de l'élevage. Ensuite, l'état actuel des différentes ressources pastorales de même que les problèmes liés aux mécanismes actuels de leur gestion et les conflits engendrés par ces mécanismes sont mis en évidence. Une place importante a été également réservée à l'état sanitaire du cheptel en faisant ressortir les principales pathologies qui sévissent encore dans le pays et auxquelles les animaux continuent à payer un lourd tribut. Abordant le nouveau dispositif de surveillance des maladies, une mention particulière est faite au sujet du statut partiel de pays indemne de peste bovine accordé au Tchad. Les problèmes relatifs à la pharmacie et à la santé publique vétérinaire ont été également traités. Le chapitre consacré à la recherche vétérinaire et zootechnique fait une présentation de l'historique et du cadre actuel de cette activité. Les autres institutions de recherche qui ont des liens avec la recherche vétérinaire et zootechnique ont été répertoriées. L'organisation et l'encadrement du monde pastoral ont occupé une place de premier choix. Conformément à la nouvelle organisation du Département, la formation et la vulgarisation ont été regroupées dans un même chapitre. La gestion des ressources humaines et le cadre institutionnel clôturent cette première partie du document.

La deuxième partie découle de l'analyse de la précédente et s'intitule « **atouts et contraintes et majeurs du secteur de l'élevage** ». Les principaux atouts et potentialités sur lesquels on peut s'appuyer pour bâtir une stratégie de développement de l'élevage sont analysés de manière grossière. Pour mieux apprécier leur impact, les contraintes qui limitent le développement de l'élevage sont abordées par rapport aux sujets traités dans la première partie.

Dans une troisième partie, le document aborde le « **cadre stratégique du Plan National de Développement de l'Élevage** », et fait un bref rappel des politiques et stratégies initiées par le Gouvernement au cours de ces deux dernières décennies en analysant leur impact sur le développement de l'élevage. Un accent particulier est mis sur la complémentarité entre les objectifs de la SNRP, du PNSA et ceux du PNDE.

Enfin, la quatrième et la dernière partie est consacrée à la description des « **programmes d'interventions prioritaires** » qui doivent permettre d'atteindre les objectifs assignés au PNDE, et partant, ceux de la SNRP et du PNSA.

## **PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE**

*L'élevage a un rôle structurant majeur dans l'économie tchadienne. Avec un cheptel bovin de l'ordre de 7 millions de têtes soit 0,8 tête de bétail par habitant, la contribution de l'élevage (toutes espèces confondues) s'élève à plus de 18% du PIB national et 40% du PIB agricole<sup>1</sup>. En réalité, si l'on prenait en compte tous les échanges de bétails informels, la part du secteur de l'élevage représenterait plus de 50% des exportations. La valeur de la production de viande et du lait est estimée à 155 milliards de FCFA en 2002. Le sous-secteur de l'élevage fait vivre près de 40% de la population. En zone saharienne et sahélienne, la production animale est la principale et souvent la seule source de revenu et d'autoconsommation des populations.*

*L'élevage joue un rôle important dans la création d'emplois et la distribution des revenus en milieu rural. Il contribue à assurer la sécurité alimentaire en faisant face parfois aux aléas climatiques et à l'irrégularité des productions agricoles. Il est quelques fois la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides.*

### **1.1. LA PRODUCTION**

#### **1.1.1. Les systèmes de production**

En se fondant sur la nature des ressources alimentaires des animaux, on peut distinguer deux grands systèmes d'élevage des ruminants :

- **les systèmes pastoraux**

Ils sont localisés dans les zones arides et semi-arides du pays. Dans ces systèmes, la disponibilité alimentaire commande les mouvements des troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants. Les espèces utilisées sont des ruminants (bovins, ovins et caprins et camélidés). La mobilité qui est à la base de ces systèmes permet de tirer le meilleur parti des conditions de pâtures et de disponibilités en eau variables selon la région et la saison. La production laitière occupe une place centrale dans la gestion de ces systèmes. Elle permet la subsistance du groupe par l'autoconsommation ou grâce aux échanges.

Ces systèmes détiennent 80% des effectifs bovins du Tchad et utilisent le plus souvent des ressources collectives dont la gestion pose parfois des problèmes compte tenu des aléas climatiques et de la pression exercée par d'autres types d'utilisation (agriculture, foresterie...). De plus en plus, certains groupes d'éleveurs pratiquent de l'agriculture pour leur propre subsistance, ce qui les conduit à se sédentariser.

- **les systèmes agro-pastoraux ou systèmes mixtes**

Ces systèmes qui combinent agriculture et élevage pour l'autoconsommation et pour la vente, connaissent une croissance importante, en raison de la poussée démographique. Dans ces systèmes très divers, l'élevage est associé à l'agriculture et fournit du fumier, de la traction,

---

<sup>1</sup> Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), 2001.

ainsi qu'une réserve de capital. La diversité des espèces animales (volailles, petits ruminants, bovins) confère une réelle souplesse à ces systèmes. Les dynamiques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont très variables d'une région à une autre.

Ces deux grands systèmes d'élevage extensifs sont orientés à des degrés divers vers la vente de lait, de produits laitiers et de bétail sur pied. Le caractère extensif de l'élevage leur confère des coûts de production réduits.

Aujourd'hui, l'élevage tchadien est en pleine évolution. En effet, on assiste de plus en plus à la descente des éleveurs pastoraux vers le Sud du pays, à l'utilisation croissante du tourteau pour l'alimentation des animaux de commerce, à l'émergence récente de nouveaux types d'élevage en zone périurbaine et au développement du secteur de la transformation des produits animaux. Ces évolutions sont le fait :

- d'une part de l'augmentation de la demande qui entraîne un essor des activités traditionnelles du commerce des produits de l'élevage ;
- et d'autre part de l'apparition d'une industrie agro-alimentaire naissante qui crée de nouveaux débouchés pour les éleveurs et apporte aux produits de l'élevage une valeur ajoutée supplémentaire.

### **1.1.2. Les effectifs du cheptel**

Les effectifs estimés des animaux par espèce et par départements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 1 : Effectifs estimés du cheptel tchadien par espèce et par département (2003)

DEPARTEMENTS	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
<i>Batha Ouest</i>	631 458	305 427	606 340	22 973	29 330	122 988	-
<i>Batha Est</i>	316 729	152 713	303 171	11 487	14 665	61 494	-
<i>Borkou</i>	712	48 234	28 756	689	4 594	97 434	-
<i>Ennedi</i>	-	46 661	28 757	689	4 594	97 434	-
<i>Tibesti</i>	-	23 854	14 378	345	2 297	48 717	-
<i>Biltine</i>	173 789	177 604	415 627	5 743	86 151	61 493	-
<i>Dababa</i>	309 551	105 106	203 589	7 857	14 824	42 061	328
<i>Baguirmi</i>	748 624	254 190	492 362	19 001	34 849	9 024	794
<i>Hadjer Lamis</i>	299 504	101 694	196 981	7 602	14 342	40 696	316
<i>Guéra</i>	706 701	85 974	170 527	161 303	36 183	87 689	-
<i>Bahr El Ghazal</i>	54 737	44 175	88 433	3 988	6 766	57 189	-
<i>Kanem</i>	121 833	98 324	196 835	8 877	15 057	127 293	-
<i>Lac</i>	710 760	203 419	1 052 370	53 964	29 176	147 585	-
<i>Logone Occidental</i>	41 341	52 606	82 592	3 562	-	-	4 363
<i>Monts de Lam</i>	51 980	66 144	103 847	4 479	-	-	5 250
<i>Logone Oriental</i>	118 058	142 501	198 315	8 042	-	-	9 849
<i>Kabia</i>	34 086	1 081	59 930	1 379	3 859	-	5 066
<i>Mayo Dala</i>	52 549	1 666	92 390	2 125	5 950	-	7 820
<i>Mayo Boneye</i>	55 389	1 756	97 384	2 240	6 272	-	8 231
<i>Bahr Kôh</i>	318 760	69 468	92 447	2 585	-	-	7 296
<i>Mandoul</i>	177 089	38 594	51 360	1 436	-	-	4 054
<i>Lac Iro</i>	212 507	46 312	61 631	1 723	-	-	4 865
<i>Assongha</i>	73 786	15 586	30 579	1 436	8 616	23 060	-
<i>Ouaddaï</i>	324 663	68 578	134 544	6 317	37 906	101 464	-
<i>Sila</i>	191 845	40 524	79 504	3 733	22 399	59 956	-
<i>Salamat</i>	475 478	252 588	511 817	6 891	17 820	-	-
<i>Tandjilé Est</i>	58 599	84 550	135 281	6 542	-	-	9 016
<i>Tandjilé Ouest</i>	23 704	34 201	54 719	2 647	-	-	3 647
<b>Totaux</b>	<b>6 284 232</b>	<b>2 563 530</b>	<b>5 584 466</b>	<b>359 655</b>	<b>395 650</b>	<b>1 185 577</b>	<b>70 895</b>

Source : DSPS 2003

Le dernier recensement du cheptel tchadien remonte à 1976 et les chiffres actuels sont des estimations faites d'année en année sur la base d'un taux de croit naturel fixe. Les estimations pour l'année 2003 donne environ 7,5 millions d'UBT, cependant plusieurs auteurs s'accordent à dire que ces chiffres sont en deçà de la réalité.

### 1.1.3. Les paramètres zootechniques

Les performances zootechniques des races locales sont faibles mais assez conformes à l'environnement qui les induit comme le résume le tableau ci-après.

Tableau n° 2 : Paramètres zoo - économiques

	<i>Bovin</i>	<i>Camélidé</i>	<i>Petit ruminant</i>
Production pondérale annuelle	30 kg vif	50 kg vif	5 kg vif
Taux de fécondité	55-60%	10%	100-130%
Age à la 1 <sup>ère</sup> mise-bas	4- 5 ans	4 ans	15 mois
Intervalle entre mise-bas	14 mois		8 mois
Taux de mortalité	10-20%		
Croît annuel	3,5%	1,5%	20-30%
Production laitière	2-4 litres/jour		
Taux d'exploitation	13%	6%	25-30%

Source : Rapport d'évaluation PASEP 2002

En ce qui concerne la volaille, les races locales ne présentent pas d'aptitudes spécifiques pour la production d'œufs dont l'essentiel est couvé pour la production des poulets. La poule locale produit annuellement en moyenne 70 œufs, et a poids moyen de 1 000 à 1 200 grammes à l'âge de 8 à 10 mois.

La FAO estime la production tchadienne des œufs en 2000 à 3600 tonnes, ce qui représente 90 millions d'œufs de 40 grammes ou 14,45 œufs/ habitant. Quant aux troupeaux de pintades, il est chiffré à 500.000 oiseaux avec une production moyenne annuelle de 80 œufs.

Les performances de l'aviculture moderne pratiquée à N'Djaména sont nettement supérieures : 220 œufs par poule et par an pour les pondeuses et un poids vif de 1,5 kg à 2 kg obtenus en dix semaines pour les poulets de chair.

#### 1.1.4. Exploitation du cheptel

Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. Les taux d'exploitation retenus sont ceux qui ont résulté de l'enquête élevage de 1986. En 2002, les effectifs disponibles ou exploitables seraient de l'ordre de 817 000 têtes de bovins, 640 000 têtes d'ovins, 1,7 millions têtes de caprins et 71 000 têtes de camélidés. Les taux d'exploitation pour toutes les espèces tiennent compte des situations de crise, obligeant les éleveurs à commercialiser d'avantage d'animaux, principalement les jeunes.

Le disponible total en viande et abats est estimé entre 100 000 et 130 000 tonnes par an.

Tableau n° 3 : Disponible viande et abats

Espèces	Disponible en viande et abats par an (tonnes)
Bovins	79 000 à 87 000
Ovins et Caprins	19 000 à 30 000
Porcins	200 à 600
Camélidés	6000 à 11 000
Volaille	6 000

Source : Etude sur la commercialisation des bovins et de la viande bovine dans la région CEMAC (Juillet 2003).

En ce qui concerne la production laitière, les seules estimations disponibles sont celles de la FAO. Elles donnent pour l'année 2002 la répartition suivante par espèce :

Tableau n° 4 : Production laitière annuelle par espèce

Espèces	Production laitière annuelle (en tonnes équivalent lait)
Vache	159 300
Chèvre	33 000
Chamelle	21 800
Brebis	9 375
Total	223 475

Source : FAO

Toujours selon les mêmes sources, la disponibilité par personne par an serait de 26,1 kg en 2002. La moyenne africaine est de 26,8 kg.

On considère cependant qu'au sein d'un troupeau bovin, 40% des animaux sont des vaches en âge de reproduire avec un indice de fécondité de 0,5. La production laitière de chamelles est également importante et mérite d'être signalée.

## **I. 2. TRANSFORMATION**

Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits sont encore peu développées, compte tenu d'abord du faible volume des productions animales, notamment le lait, mais aussi des coûts élevés des équipements et de l'énergie et enfin de l'absence de facilités de crédit.

### **1.2.1. Viandes fraîches**

Dans le domaine de la viande, il existe quelques boucheries privées et des maisons d'alimentation.

Les structures de transformation sont constituées par les abattoirs frigorifiques de N'Djaména et Sarh, les abattoirs séchoirs de brousse et les aires d'abattage.

Le mode de consommation de viandes grillées est en plein essor dans les villes et villages du Tchad.

### **1.2.2. Viandes séchées**

Deux procédés sont utilisés couramment au Tchad. Il s'agit du procédé fezzanais ou arabe et la méthode nigériane ou viande boucanée

La viande séchée est fabriquée de manière ancienne au Tchad et représente la seule forme de conservation traditionnelle de la viande. Elle se présente sous la forme de charmout, et est une activité essentiellement féminine. Une autre forme de conservation de la viande est le Kilichi qui est d'origine nigérienne. Cette transformation est aux mains des hommes.

Le deuxième procédé de transformation de viande séchée existe sous forme de petits ateliers où on prépare de la viande boucanée destinée surtout au marché Nigérian.

Les viandes séchées fournissent aux populations des précieuses protéines et leur procurent des revenus appréciables.

### **1.2.3. Lait et produits laitiers**

La traite, la transformation et la commercialisation du lait est une activité principalement détenue par des femmes. Le lait est transformé sous la forme de lait entier fermenté (*rayeb*), le lait fermenté écrémé (*rouaba*), et le beurre liquide (*dihin baggar*).

On dénombre une vingtaine de mini-laiteries éparpillées sur l'ensemble du territoire et en grande partie dans la ville de N'Djaména qui procèdent à quelques transformations (fromages, yaourts ...etc.) en utilisant du lait reconstitué à partir de poudre importé.

### **1.2.4. Cuirs et peaux**

Le secteur des cuirs et peaux est très mal connu. Pourtant, la disponibilité en produits bruts est très importante. Les techniques de conservation et de tannage sont traditionnelles et peu performantes. Elles ne répondent pas aux normes techniques et contribuent à la mauvaise qualité des cuirs et peaux. Des réseaux de collectes et de première transformation des cuirs et peaux existent et permettent l'exportation de produits bruts vers le Nigeria, le Soudan, le Cameroun, mais aussi vers l'Europe.

La filière est relativement bien organisée: les tanneurs de N'Djaména sont réunis en une coopérative. L'activité de la filière est évaluée en 2003 à environ 500 000 pièces de bovins par an et 1 800 000 pièces de petits ruminants dont 30% sont de qualité inférieure.

Dans le domaine des cuirs et peaux, il n'existe pas des structures de traitement et de transformation modernes avant d'être exportés vers l'étranger.

## **1.3. COMMERCIALISATION**

### **1.3.1. La filière bétail sur pied**

La commercialisation du bétail au Tchad est pratiquée de manière traditionnelle. Les transactions commerciales de bovins, de petits ruminants et des dromadaires concernent aussi bien les animaux vendus et consommés à l'intérieur du pays que ceux exportés vers les pays voisins. Malgré son caractère informel, ce système joue un rôle très important dans l'Économie du Tchad.

- **Cadre réglementaire**

La réglementation en ce qui concerne le commerce du bétail sur pied est régie par la loi de finances N° 016/PR/94 du 07/ 05/94. Elle donne lieu à la délivrance de passeports ou certificats sanitaires d'exportation, au niveau de certains postes habilités pour cette tâche (postes de formalités vétérinaires).

Ces documents doivent mentionner le nombre d'animaux contrôlés (par espèces), le lieu de contrôle, le pays de destination, les traitements réalisés et les garanties sanitaires formulées pour les animaux ayant fait l'objet de contrôle. L'obtention de ces documents nécessite le paiement d'une redevance conformément au barème suivant :

- Bovins : 2500 FCFA par certificat + 2100 FCFA/tête
- Camelins : 2500 FCFA par certificat + 2000 FCFA/tête
- Ovins-caprins : 2500 FCFA par certificat + 200 FCFA/tête
- Equins : 2500 FCFA par certificat + 1000 FCFA/tête
- Asins : 2500 FCFA par certificat + 500 FCFA/tête
- Porcins : 2500 FCFA par certificat + 100 FCFA/tête

Il convient de signaler que les documents ci-dessus mentionnés sont en harmonie avec la réglementation en vigueur en zone CEMAC.

- **Les acteurs de la filière**

On rencontre plusieurs types d'acteurs sur les marchés de bétail :

- les agents collecteurs parcourent les différents marchés à bétail dans les zones de production pour acheter les animaux. Les transactions se font sous la supervision des garants qui représentent les chefs traditionnels des différents groupes d'éleveurs. Les Dalali facilitent ces transactions entre vendeurs et acheteurs ;
- les grands commerçants utilisent les agents collecteurs grâce aux réseaux établis sur les liens ethniques, religieux et familiaux souvent entretenus depuis plusieurs générations. Parmi ces commerçants certains sont patentés et d'autres non. Pour l'exportation, il existe des transitaires agréés qui facilitent les formalités aux commerçants ;
- les bergers travaillent pour le compte des commerçants sous la supervision des agents collecteurs en convoyant les animaux achetés et destinés aux marchés de consommation intérieurs ou à l'exportation.

- **Les circuits de commercialisation**

Plusieurs circuits sont utilisés pour l'acheminement du bétail sur pied :

- le circuit de Nguéli rejoint Maïduguri au Nigeria. Il est actif toute l'année et draine les troupeaux d'exportation en provenance des marchés situés au Centre et au Nord du pays ;
- le circuit du Centre passe par Bongor pour rejoindre le marché de Banki au Nigeria en passant par le marché relais de Bogo au Cameroun. Cette sortie draine les animaux du Centre et du Sud du pays ;
- le circuit de la région de Pala débouche au Nigeria sur le marché de Mubi, après avoir traversé le Cameroun. Il est alimenté par les flux du Sud-Est du pays et les troupeaux remontant de la RCA ;

- le circuit qui traverse la région du lac Tchad est particulièrement actif en saison sèche et permet d'approvisionner en partie le marché de Maïduguri au Nigeria. L'essentiel des animaux passerait par le Niger (Diffa). Ce circuit permettrait notamment la commercialisation et l'acheminement des animaux de race Kouri ;
- le circuit du Nord concerne surtout les dromadaires et les petits ruminants exportés vers la Libye ;
- le circuit de l'Est est moins bien connu et concerne surtout les bovins et les petits ruminants échangés avec le Soudan ;
- le circuit du Sud a connu ces dernières années un ralentissement dû à l'insécurité qui règne au Nord de la RCA.

- **les marchés**

Classiquement, on distingue trois types de marchés domestiques : les marchés de collecte, les marchés de regroupement et les marchés terminaux.

- les marchés de collecte sont situés dans les zones de production. Ce sont les lieux de transactions des animaux par petites quantités entre les éleveurs et les collecteurs ;
- les marchés de regroupement sont à l'intérieur du Tchad et à la frontière ouest. Ce sont les lieux de rassemblement des groupes d'animaux collectés et constituant des troupeaux ;
- les marchés de consommation ou marchés terminaux sont situés de grandes villes et sont presque quotidiens.

- **Les exportations**

L'exportation du bétail est libéralisée depuis 1988. Elle occupe un grand nombre d'opérateurs et semble être une activité profitable. Pour l'année 2003, les estimations de la DSPP donnent les chiffres de 131 627 bovins et 26 236 ovins-caprins exportés sur pied, principalement vers le Nigeria qui constitue un débouché majeur pour le bétail tchadien. Le nombre de bovins contrôlés à destination du Nigeria représente 97 % du nombre total de bovins soumis au contrôle sanitaire d'exportation pour toutes destinations confondues. Cependant, il convient de signaler que ces chiffres sont en dessous de la réalité et ne représenteraient que 35 % des exportations réelles en 2002. Par conséquent, le secteur informel et la fraude seraient de l'ordre de 65%. Le manque à gagner pour l'Etat tchadien serait de l'ordre de 3 à 4 milliards de FCFA Cette activité représente 51 % de la valeur des exportations tchadiennes, loin devant le coton (30%), en dehors du pétrole.

### **1.3.2. La filière viande**

- **Cadre réglementaire**

Les abattages d'animaux dans les abattoirs de l'intérieur du pays (hormis Sarh) sont soumis au paiement au Trésor Public d'un droit d'utilisation de l'abattoir et d'une taxe sanitaire

d'abattage, fixés par le décret n° 021/PR/MEHP/85 du 31/01/85. Les montants de ces droits et taxe sont forfaitaires par tête d'animal abattu et varient selon l'espèce, conformément au barème présenté dans le tableau suivant :

Tableau n° 5 : Taxes d'abattage (en Fcfa/tête)

Espèce	Bovins	Veaux	Ovins / caprins	Camélidés	Porcins
Droits d'utilisation des abattoirs (Mairie)	200	150	50	500	150
Taxes d'inspection (Services de l'élevage)	1 000	500	150	1 200	700
Total	1 200	650	200	1 500	850

- **Les acteurs de la filière**

- Les chevillards sont des bouchers de gros ou demi-gros. Ils achètent les animaux sur le marché de bétail de la ville. Ils les font abattre et les revendent entiers ou par quartiers aux détaillants et autres clients (hôtel, restaurant, grilleur, caserne militaires etc...).
- Les bouchers détaillants achètent généralement à crédits les carcasses ou les quartiers, et revendent en détail aux consommateurs en tas ou en kg.
- Les exportateurs de viandes achètent en vif au marché, font abattre et acheminent les carcasses jusqu'aux avions pour l'expédition. Ils sont peu nombreux.

A l'instar des acteurs du commerce du bétail sur pieds, les acteurs du commerce de la viande fonctionnent également en réseaux. Il existe d'ailleurs des relations d'affaires étroites entre les commerçants de bétail et les bouchers. La structuration des acteurs de la filière viande est faible.

- **Le circuit de commercialisation des viandes**

On dispose de très peu d'informations sur le commerce de la viande. Néanmoins, on différencie cinq circuits : la filière viande foraine, les exportations de viande, le circuit des grilleurs et restaurants, le commerce de la viande séchée, et le commerce de la viande blanche.

Pour ce qui concerne le commerce de la viande de porc et de la volaille, il est réalisé selon un circuit très différent des autres viandes, notamment à N'Djamena. Pour le porc, il existe actuellement de marché pour la vente de viande en détail. Pour la volaille, le poulet local collecté en zone rurale est vendu sur les différents marchés de principales villes.

- **Les abattages**

Les abattages sont réalisés dans les abattoirs et les aires d'abattages officielles. Une partie des abattages est aussi réalisée de manière informelle.

Tableau n° 6 : Evolution des abattages contrôlés pour la consommation intérieure (en tonnes)

Année /Espèce	Bovins	Ovins / caprins	Camélidés	Veaux	TOTAL
2001	32296	147220	1362	681	7407
2002	35961	188128	728	1544	8025
2003	40543	170041	666	1440	8675

Source : Rapport annuel statistique 2003

L'abattoir de Farcha est relativement dynamique, surtout depuis sa privatisation. Les abattages ont augmenté de 17% entre 2001 à 2003. Les quantités abattues à l'Abattoir de Farcha sont données dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n° 7 : Abattages contrôlés à l'Abattoir de Farcha pour la consommation pour la Ville de N'Djaména (en tonnes)

Année /Espèce	Bovins	Ovins / caprins	Camélidés	Veaux	TOTAL
2001	6114	1016	197	80	7407
2002	6497	1130	297	101	8025
2003	7 122	1080	329	144	8675

Source : Rapport annuel statistique 2003

- **Les exportations de viande**

Les exportations de la viande fraîche se faisaient à partir de l'abattoir de Farcha et l'abattoir de Sarh. Les installations industrielles d'abattage, de découpe et de conservation de la viande de la SIVIT n'ont fonctionné qu'entre 1968 et 1971. Ces installations furent reprises en 1998 par une entreprise privée dénommée Africa-viande dont les activités cessèrent en 2001.

Les expéditions de viande par l'abattoir de Farcha ont butté sur les difficultés de fret aérien et depuis 2002, il n'y a pas eu d'exportations de viande. Néanmoins, des exportations familiales des denrées animales estimées à 2818 kg, toutes destinations confondues, ont été contrôlées en 2003 à l'aéroport.

La délivrance des certificats sanitaires d'exportation pour les particuliers donne lieu aux paiements d'une taxe de 1200 fcfa/certificat.

### 1.3.3. Lait et produits laitiers

La filière laitière a connu depuis 10 ans de profondes transformations liées à l'abandon de la laiterie d'État et à l'essor de la restauration hors foyer. Ces transformations sont surtout visibles autour des principales villes. Le circuit de collecte s'est fortement diversifié sur la base d'un réseau original constitué de collecteurs à motocyclettes. Ce réseau approvisionne un petit nombre de fromageries mais surtout un grand nombre de "bars laitiers". Ces bars commercialisent le lait sous la forme de lait frais ou de lait entier fermenté local : le *rayeb*. A côté de ces grandes transformations, on constate un dynamisme très fort des circuits traditionnels de commercialisation des produits laitiers locaux comme le lait fermenté écrémé (*rouaba*), le beurre liquide (*dihin baggar*) et le lait frais. Ces circuits s'appuient sur un réseau de collectrices et de détaillantes.

### **1.3.4. Cuirs et peaux**

La filière cuirs et peaux au Tchad, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Le contrôle à l'exportation de cuirs et peaux donne lieu à la délivrance d'un certificat sanitaire d'exportation et le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la loi des finances N°016/PR/94 à savoir 2500 FCFA par certificat + 10 FCFA par cuir de bovin ou 5 FCFA par peau d'ovin ou caprin ou 10 FCFA par peau d'autres espèces. Les cuirs et peaux provenant des abattoirs sont vendus par les bouchers abatteurs aux exportateurs Tchadiens et Nigériens, et aux transformateurs locaux. Des réseaux de collecteurs permettent de drainer les peaux des zones rurales vers les exportateurs souvent localisés à N'Djamena, et pour la plupart de nationalité nigérienne.

Selon les statistiques de la DSPE en 2003 le nombre de cuirs exportés est estimé à 24 666 et 23162 pour les peaux. Le pays de destination reste exclusivement le Nigéria pour les cuirs et peaux ; les peaux de varans et autres espèces sont exportées vers l'Egypte, la France, l'Espagne et le Soudan.

### **1.3.5. Autres**

Les autres productions concernent essentiellement le fumier et le travail. La fumure organique prend de plus en plus de l'ampleur pour l'agriculture sahélienne en raison des coûts élevés des engrais chimiques et de son apport indispensable à l'équilibre des sols. Le fumier est également utilisé comme combustible et comme matériaux de construction.

Le travail animal est un facteur très largement utilisé dans l'économie nationale. Il représente la principale source d'énergie pour l'agriculture et le transport. On assiste à une progression rapide des effectifs d'animaux de trait.

## **1.4. CONSOMMATION**

### **1.4.1. Consommation des viandes**

Parmi les sources protéiques d'origine animale consommées, la viande et le poisson tiennent une place de choix. Les moyennes nationales sont respectivement de 13,4 et 5,8 kg/habitant/an pour la viande et le poisson. En zone urbaine et rurale ces moyennes sont respectivement de 22 et 11 kg/habitant/an pour la viande, 7 et 5 kg/habitant/an pour le poisson.

Par ailleurs, le BDPA/SECTAGRI évalue en 1994 la consommation moyenne nationale pour la viande bovine uniquement à 9,4 kg soit 5,4 kg en milieu rural et 24,2 kg en milieu urbain.

Il faut noter que la consommation de viande est très élevée par rapport aux autres pays de la sous région.

### **1.4.2. Consommation du lait et produits laitiers**

Selon le rapport d'évaluation du PASEP en 2002, la consommation individuelle de lait produit au Tchad est de 100 litres par an pour les éleveurs et leur famille et de 9 litres par an pour les citadins et les agriculteurs.

La situation peut être à la hausse actuellement avec l'importation du lait en poudre mais malgré tout, les besoins en lait ne sont couverts qu'à raison de 50%.

### 1.4.3. Consommation des oeufs

La moyenne nationale de consommation en œufs est de 9,1 kg/habitant/an. Elle est respectivement de 9 et 10 kg//habitant/an dans les villages et les villes.

## I.5. LES RESSOURCES PASTORALES

### 1.5.1. Etat actuel

- **Pâturages**

Les pâturages naturels constituent la principale source d'alimentation du cheptel. Ils représentent, avec les terrains de parcours, 84 millions d'hectares, soit 37% de la superficie totale du pays. Le reste du territoire est partagé par les terres à vocation agricole (18 millions d'hectares, soit 14% de la superficie totale), par la forêt (10,5 millions d'hectares, soit 8 % de la superficie totale), et enfin par la zone désertique septentrionale (41% du territoire). L'évaluation précise des surfaces exploitables par le bétail est difficile mais suivant les zones climatiques, on distingue quatre types de pâturages :

- **les pâturages sahariens** ( pluviométrie inférieure à 200 mm de pluie par an) : la productivité d'une année moyenne est relativement faible. Le tapis d'espèces annuelles reste lâche sur dunes sableuses avec un couvert de 5 à 10 % et une taille à l'épiaison de 15 à 30 cm ; la production potentielle est d'environ 400 kg/ha de matière sèche. Des cultures fourragères sont pratiquées dans les oasis ;
- **les pâturages sahéliens** (pluviométrie varie de 200 à 600 mm/an) se caractérisent par une steppe arbustive à épineux. La production moyenne de la biomasse est de l'ordre de 300 à 1500 kg/ha/an. Ils constituent la grande zone d'élevage du pays. Les pâturages sahéliens qui régulent le déplacement des animaux sont des dépressions et des ouadis. Ces endroits sont ponctués en saison des pluies de mares temporaires et très fréquentés ;
- **les pâturages soudaniens** (pluviométrie entre 600 et 1400 mm/an) se rencontrent dans un écosystème qui va graduellement de la savane arbustive à la savane boisée. C'est le domaine des graminées vivaces, et la productivité varie de 1300 à 3000 kg/ha de matière sèche ;
- **les pâturages de décrues ou yaérés** sont des étendues de savane herbeuse non arbustive, régulièrement recouvertes par les eaux des crues. Ces Pâturages donnent une très bonne repousse après le feu. Sont apparentés à ces derniers les pâturages des lacs qui apparaissent après le retrait des eaux sous forme de plages humides couvertes d'herbes de bonne qualité fourragères (bourgoutières). Ces pâturages à base de graminées supportent une pâture intensive en saison sèche avec une productivité variant entre 2600 et 4000 kg/ha.

- **Eaux**

Le réseau hydrographique du Tchad est très important et joue un rôle moteur dans le développement du pays. Les ressources exploitables par l'homme comme par le bétail sont les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

- Eaux de surface<sup>2</sup>

Liées au régime des pluies, ces eaux sont très irrégulièrement disponibles. Pérennes ou temporaires, elles permettent un abreuvement facile des troupeaux ; elles sont constituées par les cours d'eau, les mares et les lacs.

- Eaux souterraines<sup>3</sup>

A côté des eaux superficielles, le Tchad dispose d'importantes ressources en eaux souterraines : 263 à 455 milliards de m<sup>3</sup> exploitables par an. Les eaux souterraines sont constituées des nappes superficielles ou phréatiques, et des nappes profondes. L'accès aux eaux souterraines est permis par différentes constructions : les puisards, les puits traditionnels, les puits cimentés et les forages.

La connaissance précise du nombre des ouvrages construits est difficile. Les ressources en eau souterraine contribuent à dessiner le paysage pastoral du Tchad. On estime que les ressources mobilisées pour l'abreuvement des troupeaux proviennent pour 30% des eaux de surface pérennes, pour 15% des eaux de surfaces temporaires, pour 35% des puisards et des puits traditionnels, et enfin pour 20% des puits modernes.

Selon le Schéma Directeur de l'Eau et d'Assainissement élaboré en 2003, il ressort que les besoins en maillage de 50 km, de 25 km, et 12 km dans les trois zones du pays sont les suivants :

Tableau n° 8 : Besoins en points d'eau

<b>Maillage</b>	<b>Zone Saharienne</b>	<b>Zone Sahélienne</b>	<b>Zone soudanienne</b>	<b>Total</b>
50 km	150	0	0	150
25 km	0	465	535	1000
12 km	0	1.860	2140	4.000

Source : Schéma Directeur Eau et Assainissement

D'après ce tableau, 1150 points d'eau pastoraux sont à envisager sur la base d'un maillage de 25 km et 50 km et 4.000 ouvrages seraient à construire sur la base d'un maillage de 12 km. Cependant considérant l'occupation actuelle des sols à des fins agricoles en zone soudanienne, le nombre de points d'eau pastoraux à construire se situerait plus vraisemblablement entre 3 000 et 3 500.

<sup>2</sup> Cf. Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad 1998

<sup>3</sup> Idem

- **Cures salées**

Les cures salées (terres salées ou de puits de natron) sont situées en zone sahélienne ou saharienne, et les éleveurs transhumants ne manquent pas d'inclure dans leur circuit de déplacement en saison des pluies.

- **Sous-produits agricoles et agro-industriels**

Les sous-produits agricoles et agro-industriels existent en quantité importante au Tchad, mais sa promotion reste encore limitée malgré son apport important dans l'affouragement et l'amélioration de la productivité du bétail. On peut citer entre autres :

- pour les sous- produits agricoles :
  - les fanes d'arachide ;
  - les fanes de niébé (ou haricot) ;
  - la paille de riz ;
  - la paille de mil, sorgho et maïs.
- pour les sous- produits agro-industriels :
  - les tourteaux d'arachide ;
  - la graine de coton ;
  - les tourteaux de coton.

#### **1.4.2. Gestion des ressources pastorales**

- **Aperçu général sur la gestion des ressources pastorales**

Au Tchad, il coexiste plusieurs droits fonciers : le régime foncier moderne, le régime foncier islamique et le régime foncier traditionnel. Dans la pratique, c'est le système de droit islamique et traditionnel qui est appliqué dans la gestion des ressources naturelles.

Le pouvoir d'intervention sur la gestion des ressources pastorales se situe à différents niveaux.

Au niveau de la production, les ressources pastorales sont aux mains des éleveurs. Ils évaluent en permanence les opportunités et les contraintes techniques de leur environnement et prennent en conséquence les décisions qui leur semblent les plus avantageuses. Leurs pratiques intègrent des considérations non techniques : d'ordre social, familial, commercial et personnel ;

Au niveau des groupes sociaux, la concurrence entre éleveurs sur les ressources implique tout un jeu de rapports qui structurent les organisations sociales : rapports de force, rapports négociés, règles d'usage. La nature des rapports sociaux joue un rôle important dans la gestion des ressources ;

Au niveau de la profession, les organisations diverses, les politiques d'élevage ont des conséquences sur l'évolution des systèmes de production et du développement de l'élevage, et donc indirectement sur l'exploitation des ressources.

#### - Gestion de pâturages

L'élevage tchadien de type pastoral représente 80% du cheptel de ruminants et s'est révélé très adapté à la dispersion et la rareté du pâturage, aux variations et au caractère imprévisible du climat. Les sociétés d'éleveurs se sont bâties sur ce mode de production.

La transhumance permet de tirer le meilleur parti possible des diverses ressources qui sont à la base de la répartition du bétail sur le plus large territoire. La mobilité est aussi pour l'éleveur un impératif de sécurité, permettant de quitter la région quand les ressources sont insuffisantes ou lorsqu'il faut s'éloigner pour des raisons de relations sociales et de tracasseries administratives et militaires. La recherche de fourrage et de l'eau est le moteur même de la mobilité.

Il convient de signaler que le feu de brousse détruit fréquemment la végétation herbacée sèche qui fait office de réserve fourragère sur pied. La lutte contre les feux de brousse est organisée au niveau des villages et des campements, mobilisant hommes et femmes en entretenant des pare-feux. C'est un thème de vulgarisation diffusé par la DDPAP à travers la formation des auxiliaires d'environnement. La pratique de mettre en réserve le foin pour l'alimentation des animaux se répand dans les régions agro-pastorales. Cette technique est vulgarisée par les auxiliaires d'environnement pour améliorer l'alimentation des animaux en fin de saison sèche.

#### - Gestion de l'eau

Cette ressource est un sujet de préoccupation constante pour les éleveurs dès l'approche de la saison sèche. L'eau constitue l'élément régulateur du foncier dans les communautés pastorales et conditionne l'accès et l'utilisation des pâturages.

Plusieurs enquêtes effectuées sur le statut des puits traditionnels en relation avec le fonctionnement des structures sociales en milieu pastoral et agro-pastoral montrent que les droits d'accès aux points d'eau sont régis par le principe de la prééminence. Ce principe dont les modalités d'application sont variables d'une communauté à l'autre ne confère nullement un droit de propriété exclusive, mais plutôt un contrôle social sur les points d'eau et un droit d'accès prioritaire.

Dans les régions septentrionales à vocation pastorale, les puits sont la propriété de ceux qui les ont aménagés. L'accès de ces puits est ouvert à d'autres utilisateurs potentiels, sous réserve de l'acceptation des règles édictées pour tous.

L'intervention des pouvoirs publics et des ONG dans le domaine de l'hydraulique pastorale a constitué un appui important pour le sous secteur élevage, mais force est de constater que chaque intervenant a son approche et quelque fois contradictoire dans une même localité. Cette situation débouche parfois sur un conflit de compétence entre les intervenants institutionnels. L'exemple de la DDPAP du Ministère de l'Élevage et de la DH du Ministère de l'Environnement et de l'Eau, illustre bien cet état de fait.

#### - Gestion des cures salées

Les ressources minérales représentent un complément alimentaire indispensable à la vie de l'animal. Au Tchad, il n'existe pas de réglementation officielle de ces ressources et la gestion est laissée aux mains des chefs traditionnels.

## - Gestion des sous-produits agricoles et agro-industriels

La pratique de mettre en réserve les résidus agricoles pour l'alimentation des animaux se répand dans les régions agro-pastorales.

Les tourteaux de coton sont produits par la société Coton Tchad et vendus selon des priorités car la demande excède de loin l'offre. Les tourteaux d'arachide produits par les huileries traditionnelles et semi traditionnelles sont aussi utilisés par les éleveurs.

### • **Mécanismes actuels de gestion des ressources pastorales**

Les principaux mécanismes actuels de régulation de l'exploitation des ressources pastorales sont :

- la dispersion du bétail, principalement au moment où le pâturage est le plus sensible au surpâturage, c'est à dire en début de saison des pluies ;
- la transhumance permet d'accéder à des ressources dispersées dans l'espace et répartit la charge animale dans l'espace et dans le temps ;
- les débits relativement faibles de beaucoup de puits pastoraux sahéliens limitent le nombre d'animaux abreuvés et maintiennent des effectifs en deçà des capacités de production des parcours desservis ;
- la réduction du cheptel au moment des sécheresses est une conséquence de régulation naturelle entre l'offre fourragère et la demande animale.

Néanmoins, certains mécanismes de régulation ne fonctionnent pas parfaitement, entraînant des risques de dégradation des ressources tels que :

- le surpâturage autour des points d'eau permanents;
- l'extension des terres cultivées et appropriées au dépens de l'espace pastoral ;
- la perte de maîtrise traditionnelle des groupes d'éleveurs sur leur espace pastoral ;
- les coupes abusives des bois

### • **Facteurs d'évolution des modes de gestion de l'espace pastoral**

Les modes de gestion de l'espace pastoral ont connu des modifications profondes sous l'effet des crises climatiques et des politiques inadaptées de développement rural qui accordent la priorité aux systèmes agro-pastoraux et laissent pour compte les systèmes pastoraux nomades et transhumants. Ces modifications se traduisent, entre autres, par la remise en cause des mécanismes de partage communautaire des ressources dans l'accès aux points d'eau et aux pâturages. Elles mettent en jeu plusieurs séries de facteurs :

- l'option en faveur du développement de l'agriculture : l'essor des activités agricoles s'est accompagné d'une modification de la configuration des terroirs villageois avec une tendance à la dissociation des activités agricoles et pastorales. Le développement de l'agriculture n'est pas le fait des seuls agriculteurs sédentaires. En effet, avec la persistance des sécheresses, l'agriculture est devenue une activité incontournable pour de nombreux pasteurs transhumants et nomades qui profitent de leur descente au sud pour cultiver des céréales ;

- la priorité accordée à l'élaboration d'une législation foncière et de codes nationaux au détriment des plans locaux de gestion de l'espace qui prend en compte la sécurisation foncière du pastoralisme ;
- la modification des rythmes de mobilité du bétail qui se traduit par un accroissement de l'amplitude des déplacements vers le sud ainsi que par un allongement de la durée du séjour des troupeaux transhumants dans les zones d'accueil ;
- l'expansion de l'exploitation de gomméraires est un facteur de préoccupation pour les éleveurs surtout de chameliers et de chèvres. L'attribution d'une gomméraire s'apparente à un droit de propriété qui écarte les usages pastoraux sur le même sol et augmente la difficulté des éleveurs à accéder aux ressources pastorales ;

- **Gestion des conflits**

Les rapports entre les éleveurs et les cultivateurs se sont dégradés avec les sécheresses successives qu'a connues le pays depuis 1973 et qui ont modifié profondément le paysage sahélien et obligé les éleveurs et leurs troupeaux à descendre beaucoup plus au Sud. A cela, il faut ajouter la croissance démographique, les troubles politico-militaires, la déstabilisation des pouvoirs traditionnels qui affaiblissent le règlement local des conflits.

Suite à la recrudescence des conflits, le gouvernement a organisé en 1999 un atelier sur le sujet. Depuis lors, des cadres de concertation pour le règlement des ces conflits sont créés çà et là dans le pays.

## **1.6. SANTE ANIMALE, PHARMACIE VETERINAIRE ET SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE**

### **1.6.1. Santé animale**

Au Tchad, la protection sanitaire du cheptel a de tout temps occupé et continue d'occuper une place centrale dans les actions du Ministère de l'Elevage. Cette protection est basée essentiellement sur la lutte contre les pathologies réputées légalement contagieuses en République du Tchad définies dans l'Ordonnance 19/PR/60 et révisée par la Loi 09/ PR/04, organisant la police sanitaire et la prophylaxie collective.

Dans cette optique, le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts avec l'appui des partenaires en vue de renforcer les capacités des services publics vétérinaires pour d'amélioration de la santé animale.

- **Principales pathologies**

L'état actuel des connaissances sur les principales maladies animales est le suivant :

- la peste bovine n'a pas été signalée depuis 1983 ;
- la fièvre aphteuse : régulièrement signalée par les agents du réseau, dont les sérotypes O,A,SAT 1, SAT2 ont été isolés en 1997 par le LRVZ.
- la peste des petits ruminants (PPR) : largement répandue, surtout dans la partie méridionale du pays ;

- la situation vis-à-vis de la clavelée, de la variole caprine, de l'ecthyma contagieux et de la blue tongue est mal connue ;
- la dermatose nodulaire contagieuse : des foyers de cette maladie se déclarent régulièrement ;
- les maladies bactériennes d'origine hydro tellurique (charbon bactérien, charbon symptomatique, septicémie hémorragique) sévissent de manière sporadique dans toutes les régions du pays, notamment en saison de pluies ;
- la brucellose : est assez répandue chez les bovins mais plus rare chez les petits ruminants ;
- la tuberculose est régulièrement signalée surtout dans les abattoirs ;
- les mycoplasmoses des ruminants (PPCC, PPCB) sont signalées souvent par les agents du réseau ;
- les trypanosomiasés transmises par les glossines sévissent de manière enzootique dans les zones infestées ;
- les trypanosomiasés non transmises par les glossines sont largement répandues, en particulier dans les zones de prolifération des mouches hématophages ;
- les parasitoses transmises par les tiques (cowdriose, anaplasmosé, babésiosé) sévissent à l'état enzootique dans les zones de répartition des vecteurs ;
- la distomatose, l'échinococcose, les cysticercoses semblent fréquentes chez les bovins et les camélins ;
- les parasitoses gastro-intestinales sont très fréquentes dans toutes les espèces animales.

• **Surveillance des maladies animales**

Sur le plan de surveillance, un réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales au Tchad (REPIMAT) a été mis en place depuis 1995. Ce réseau a pour objet d'assurer la surveillance, la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur la peste bovine et autres pathologies prioritaires du cheptel tchadien. Il couvre tout le pays avec plus de 100 postes impliquant toutes les structures nationales chargées de la santé animale, ainsi que les vétérinaires privés et les organisations socioprofessionnelles.

La liste des principales maladies retenues pour la surveillance par le REPIMAT est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 9: Liste des maladies surveillées

Maladies	Espèces concernées	Année de surveillance
Peste bovine	<a href="#">Bovine</a>	1997 à ce jour
PPR	Ovine et caprine	1996 à ce jour
Fièvre aphteuse	<a href="#">Bovine</a>	1995 à ce jour
Fièvre de la Vallée de Rift	Ovine caprine, bovine et dromadaire	2004 à ce jour
Poxviroses	Ovine et caprine	1995 à 2001
PPCB	Bovine	1995 à ce jour
PPCC	<a href="#">Caprine</a>	1995 à ce jour
Charbon bactérien	Bovine, ovine, caprine et dromadaires	1997 à ce jour

Charbon symptomatique	Bovine, ovine, caprine et dromadaires	1995 à ce jour
Pasteurellose	Bovine, ovine, caprine et dromadaires	1995 à ce jour
Tuberculose	Bovine, ovine, caprine et dromadaires	2004 à ce jour
Parasitoses sanguines	Bovine et dromadaires	1995 à 2004

Source : REPIMAT

Durant les dix ans du REPIMAT, au total 1711 suspicions et 2913 prélèvements des maladies sous surveillance ont été enregistrés par la cellule d'animation, soit en moyenne 17 suspicions et 29 prélèvements par an. Ce sont les suspicions des parasitoses sanguines et de la fièvre aphteuse qui sont les plus signalées. Il faut signaler qu'une seule suspicion de la peste bovine a été posée durant la période de surveillance de cette maladie.

En ce qui concerne la surveillance de la peste bovine, le Tchad s'est engagé dans la procédure sanitaire de l'OIE depuis 1997, visant l'obtention du statut de pays indemne. Ainsi, en mai 2004, ce statut a été accordé sur base zonale (partie Ouest du pays).

Un plan d'intervention d'urgence contre la peste bovine est élaboré pour faire face à toute éventuelle réintroduction de la maladie au Tchad. Un fonds de garantie estimé à 60 millions de FCFA est prévu pour le fonctionnement du plan conformément à l'arrêté ministériel n° 66/ME/SG/27/DAAF/03 du 18 novembre 2003.

Cependant, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la santé animale pour étendre le statut du pays indemne de peste bovine sur l'ensemble du territoire national et pour mieux maîtriser les autres pathologies qui sévissent occasionnant des pertes économiques considérables et constituant un obstacle à l'accès aux marchés internationaux.

### **1.6.2. Pharmacie vétérinaire**

Le domaine de la Pharmacie Vétérinaire a été caractérisé par la politique de privatisation engagée depuis le début des années 1990. Un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont été adoptés et mis en œuvre pour le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé. Ce qui s'est traduit par la création des sociétés de distribution en gros des médicaments et produits vétérinaires ainsi que par l'installation de quelques vétérinaires exerçant en clientèle privée.

Parmi ces textes, ceux relatifs à la Pharmacie Vétérinaire actuellement en vigueur sont :

- Décret n° 145/PR/SGG/MEHP/88 du 18/04/88 portant nomenclature et réglementation des médicaments essentiels pour la protection du cheptel et des animaux de compagnie au Tchad ;
- Décret n° 417/PR/PM/ME/92 du 08/92 portant réglementation de la Pharmacie Vétérinaire en République du Tchad abrogée en 2000 par la loi 024/PR/2000 relative à la Pharmacie humaine et vétérinaire) ;
- Arrêté n° 64/ME/DG/91 du 09/09/91 fixant les conditions à remplir pour être autorisé à importer des médicaments vétérinaires ;
- Arrêté n° 012/MEHP/93 du 14/08/93 relatif au contrôle de la Pharmacie Vétérinaire ;

- Arrêté n° 006/MHEP/94 du 12/02/94 autorisant la délivrance au public de certains médicaments vétérinaires ;
- Arrêté n° 007/MHEP/94 du 12/02/94 relatif aux conditions de détention et de vente de médicaments vétérinaires ;
- Arrêté n° 008/MHEP/94 du 14/02/94 fixant les listes de médicaments vétérinaires pouvant être détenus et cédés par différents intervenants.

Il convient de signaler que trois projets d'arrêtés relatifs aux distributeurs en gros, aux dépôts pharmaceutiques et aux pharmacies sont en instance de signature.

### **1.6.3. Santé publique vétérinaire**

La santé publique vétérinaire constitue le maillon le plus important en matière de consommation des denrées d'origine animale. Elle est assurée à travers l'inspection sanitaire par les agents vétérinaires afin de contrôler la qualité sanitaire des ces denrées qui sont livrées à la consommation humaine. Les animaux destinés à l'abattage sont soumis à une inspection sur pied (inspection dite *ante mortem*) puis à un second examen de la carcasse et des abats (inspection *post mortem*). La découverte de lésions pathologiques sur les carcasses ainsi contrôlées donne lieu à une saisie sanitaire partielle ou totale et à la destruction des viandes jugées impropres à la consommation.

Généralement, cette inspection se fait sur les principaux lieux d'abattage mais on constate qu'un certain nombre d'animaux de boucherie sont abattus en dehors de ces lieux. Ces abattages sont destinés à la consommation familiale ou la célébration de cérémonies, et font l'objet d'une inspection sanitaire réalisée à la demande des propriétaires par les agents vétérinaires.

D'une manière générale, le consommateur est approvisionné en viandes dont les origines et les conditions d'hygiène sont douteuses à cause des abattages clandestins qui prennent de l'ample. Par conséquent, le Tchad ne peut prétendre accéder aux marchés régionaux et internationaux que s'il dispose d'un dispositif de sécurité sanitaire des denrées répondant aux normes, fiables, crédibles et agréés.

## **1.7. RECHERCHE VETERINAIRE ET ZOOTECHNIQUE**

### **1.7.1. Historique de la recherche vétérinaire et zootechnique**

La recherche vétérinaire et zootechnique a débuté en Afrique Centrale dans les années 1920, avec la création de quelques centres de diagnostic scientifique dans la sous région. Pour une meilleure organisation notamment de la lutte contre les maladies infectieuses les plus contraignantes pour la production animale, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une structure de coordination au niveau régional. C'est ainsi que fut créé le Laboratoire de Farcha en 1949 dont la gestion scientifique et administrative fut confiée à l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT). Depuis lors, les activités de recherche en matière de développement de l'élevage au Tchad sont exclusivement couvertes par le LRVZ. Pendant les années à venir, les missions historiques resterons les mêmes, mais les priorités en matière de recherche évolueront. Cette évolution est bien ancrée dans la réalité du contexte actuel du Tchad et de l'Afrique Centrale marquée par la globalisation, la pauvreté et la

vulnérabilité endémique envers certaines maladies, la décentralisation et surtout le bien-être des producteurs et des consommateurs.

### **1.7.2. Cadre actuel de la recherche vétérinaire et zootechnique**

En matière de recherche vétérinaire et zootechnique, deux structures sont principalement concernées. Il s'agit de la DEFPR et du Laboratoire des recherches vétérinaires et zootechniques.

- **DEFPR**

Le cadre actuel de la recherche vétérinaire et zootechnique est défini par le décret N° 12 /PR/ME/2003 du 16 janvier 2003 donnant mandat à la DEFPR de concevoir, coordonner et suivre la politique nationale en matière de recherche scientifique, technique et socio-économique dans le domaine de l'Elevage, de productions animales, de pastoralisme et de santé animale en relation avec les départements concernés. Il faut noter cependant que la partie recherche reste l'apanage du LRVZ qui de fait conduit la politique de recherche au Ministère de l'Elevage. C'est pourquoi, au regard des activités actuelles de la DEFPR, on peut dire qu'elle ne remplit pas ses prérogatives du fait d'une absence totale de la politique de recherche. La DEFPR devrait en principe avoir un rôle d'élaboration et de supervision de la politique de recherche au sein du Ministère de l'Elevage

- **Le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha (LRVZ)**

Le LRVZ a ouvert ses portes en 1952 et avait pour principale mission l'amélioration de la santé et des productions animales au Tchad et en Afrique Centrale. A partir de 1956, l'équipe constituée par des techniciens tchadiens et des chercheurs français a contribué valablement à la renommée internationale du Laboratoire de Farcha.

L'essor scientifique du laboratoire a été interrompu à cause de la guerre civile entre 1979 et 1982 et a repris ses activités en 1985, année pendant laquelle, il a été remis à l'administration tchadienne.

En 1985, le statut et l'organisation du LRVZ sont déterminés par l'Ordonnance 006/PR/85 et le Décret 090/PR/MEHP/85 du 21 Mars 1985. Le Laboratoire de Farcha reçoit le statut d'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, et est administré par un conseil d'administration.

Ses missions principales sont définies comme suit :

- entreprendre et poursuivre des recherches scientifiques et techniques nécessaires à la conservation, au développement et à l'amélioration du cheptel national ainsi qu'à la valorisation de ses sous-produits ;
- produire des vaccins, sérums et autres produits biologiques pour maintenir le cheptel en bon état sanitaire ;
- réaliser des diagnostics zoo sanitaires ;
- participer à l'enseignement professionnel et scientifique ;
- participer aux contrôles et aux analyses du domaine de la santé publique.

En matière des ressources humaines, le LRVZ dispose en 2005, 87 salariés dont 17 chercheurs de différentes disciplines (vétérinaires, agronomes, biologistes, socio-économistes, nutritionnistes, géographes, etc.) et 40 techniciens. L'ensemble du personnel est composé des contractuels (60% de l'effectif), des fonctionnaires de l'Etat mis à disposition (40% de l'effectif) et d'un (1) assistant technique.

En matière de politique de renforcement des capacités, plusieurs accords de partenariat scientifique ont été signés avec des institutions scientifiques de renommée internationale. Chaque partenaire appuie un ou plusieurs programmes de recherche scientifique et la mise en œuvre d'un ou deux programmes/thèmes de recherche formation au niveau du LRVZ. Les principaux partenaires sont, entre autres :

- le Centre d'Etudes Africaines (C.E.A) - Hollande ;
- le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (C.I.R.A.D) - France ;
- le Laboratoire International de Biologie Moléculaire des agents pathogènes tropicaux, Université de Californie à Davis- USA ;
- l'Institut International en Biologie Moléculaire des Agents Pathogènes Tropicaux-USA ;
- l'Institut Tropical Suisse (I.T.S) - Suisse ;
- le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC) - CEMAC ;
- la FAO ;
- L'OMS etc.

D'autre part, le LRVZ reçoit aussi l'appui des projets nationaux tels que : le PSSP, le PSAOP, le PASEP, qui sont financés par l'AFD, la BAD, la BADEA, la Banque Mondiale, etc.

### **1.7.3. Les autres institutions de recherche**

Les autres structures de recherche qui ont des liens avec le LRVZ sont des institutions publiques de recherches spécialisées et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ou d'appui à la recherche.

- **Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)**

L'Institut Tchadien de recherche Agronomique pour le développement (ITRAD) est un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST) créé par la loi n° : 001 du 27 janvier 1998 et a pour missions la recherche dans les domaines des productions végétales, forestières, halieutiques et des ressources naturelles, la production de semences de base, la participation à la conservation des ressources phytogénétiques et la participation à la formation des cadres spécialisés. Il est placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et sous l'autorité d'un conseil d'administration et d'un comité scientifique et technique.

Il dispose de deux (2) Centres Régionaux de Recherche Agricole (CRRA) : un (1) centre pour la zone soudanienne à Bébédjia et un centre pour la zone sahélienne à N'Djamena.

- **Le Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR)**

Le CNAR est un établissement public à caractère administratif (EPA). Il est administré par un conseil d'administration et placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Il comprend plusieurs services :

- service de documentation et de publication ;
- service de cartographie numérique et de traitement d'images satellites ;
- laboratoire de paléo anthologie créé en collaboration avec l'Université de Poitiers.

- **Le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC)**

Le PRASAC, une institution spécialisée de la CEMAC, constitue un cadre fédérant des équipes de chercheurs des SNRA du Cameroun (IRAD), de la République Centrafricaine (ICRA) et du Tchad (ITRAD et LRVZ). Les activités couvrent certaines thématiques de recherche mais surtout l'animation scientifique et la formation des chercheurs. Les institutions de recherche du Tchad jouent un rôle de premier plan en ce qui concerne plusieurs thématiques dont celles relatives à la préservation des ressources naturelles.

- **L'Institut National de Science Humaine (INSHA) :** a en charge le développement et la gestion de l'observatoire du foncier.

- **L'Université de N'Djamena :** met l'accent sur la sociologie du développement et le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des producteurs. Elle dispose de compétence parmi les enseignants et d'importantes infrastructures animalières, actuellement inexploitées, qui permettraient des recherches fondamentales ou appliquées dans le domaine de l'élevage.

## **1.8. ORGANISATION DU MONDE PASTORAL**

### **1.8.1. Contexte et historique du monde pastoral<sup>4</sup>**

Le monde pastoral est caractérisé par une organisation et une dynamique de développement qui lui sont propres, s'opposant parfois aux logiques de développement plus classiques et plus rationnelles. Cette organisation se fonde sur un certain nombre d'éléments parmi lesquels on peut citer :

- la mobilité ;
- la relation entre l'éleveur et son cheptel ;
- l'utilisation des ressources naturelles.

Les premiers efforts de véritable structuration du monde pastoral au Tchad ont été lancés avec le « Séminaire national sur l'organisation du monde pastoral », tenu en novembre 1989 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet National d'Elevage (PNE). Ce Séminaire a permis de dégager les principaux axes d'intervention suivants :

---

<sup>4</sup> Cf. Réflexion Prospective sur Elevage

- orientation des groupements sur trois thèmes prioritaires que sont la santé animale de base, la gestion de l'espace et des ressources naturelles, et l'alphabétisation fonctionnelle ;
- spécialisation d'un agent d'élevage par poste vétérinaire dans le domaine des techniques de vulgarisation et d'encadrement des groupements ;
- structuration de la dynamique associative par la mise en place des unions et de fédérations ;
- reconnaissance officielle des groupements.

En avril 1992, une concertation nationale a débouché sur la mise en place du Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif (CONAMAC), ainsi que sur l'adoption de textes organisant la reconnaissance officielle et le fonctionnement des groupements à vocation coopérative. L'élaboration en 1997 du Programme National de Promotion des Associations de Base à vocation économique vient réaffirmer la politique du gouvernement à la structuration du monde rural.

### **1.8.2. Organisation et formation des éleveurs**

- **Organisation des éleveurs**

La majorité des organisations d'éleveurs se sont créées avec l'appui de la Direction de l'Organisation Pastorale (DOP), devenue, avec le décret n° 557/PR/ME/2001, la Direction du Développement des Productions Animales et du Pastoralisme (DDPAP). Deux types de groupements ont été créés suivant les principales zones écologiques : les groupements de défense sanitaire (GDS) dans la zone soudanienne, et les groupements d'intérêt pastoral (GIP) dans la zone sahélienne.

Le recensement effectué par le Projet des Services Agricoles et Pastoraux (PSAP) en 2001 dénombre 32.643 groupements dont 1.628 groupements de Défense Sanitaire (GDS) et 251 groupements d'intérêt Pastoral (GIP). La DDPAP estime actuellement à environ 425 GIP.

Il faut noter que les GDS et les GIP ne font pas tous preuve de la même vitalité. On estime que 30 % d'entre eux sont très dynamiques, 50 % le sont moyennement, et 20 % pas du tout.

- **Formation des éleveurs à la vie associative**

Au sein du Ministère de l'Elevage, la formation des éleveurs à la vie associative était assurée exclusivement par la DOP avec l'appui des institutions spécialisées. Les principaux objectifs visés sont :

- adapter le profil des agents aux nouvelles exigences du Ministère (appui aux organisations des producteurs, gestion des ressources naturelles et privatisation) ;
- implanter des Centres Régionaux de Formation en Elevage (CREFE) ;
- former des éleveurs aux notions élémentaires de diagnostic des maladies et d'utilisation rationnelle des médicaments ;
- assurer la formation continue des éleveurs ;
- augmenter de façon significative le nombre d'auxiliaires d'élevage ;
- assurer le suivi et le recyclage des auxiliaires formés.

Le programme de formation des éleveurs à la vie associative à différents niveaux doit tenir compte d'un certain nombre des caractéristiques :

- l'intégration sociale et le développement de structures qui favorisent un *développement endogène et l'autogestion* ;
- la maîtrise des facteurs de production à travers une méthodologie basée sur la connaissance du milieu ;
- le respect des coutumes et traditions ;
- l'apport aux producteurs des informations sur les grands principes du mouvement associatif international, sur le fonctionnement et la gestion d'une organisation de producteurs.

Jusqu'à nos jours la formation des éleveurs à la vie associative a touché environ 1.062 responsables des GIP et GDS. Avec la dernière réorganisation du Ministère de l'Elevage (décret n° 012/PR/ME/2003), cette fonction est actuellement dévolue à la Direction de l'Enseignement, de la Formation Professionnelle et de la Recherche. Cependant, il n'existe pas au Tchad de centre spécialisé dans la formation initiale des éleveurs. Les seuls établissements qui assurent parfois la formation en alternance pour des agriculteurs ou des agro-pasteurs sont les Centres de Formation pour la Promotion Rurale CFPR (au nombre de 28). L'Association Culturelle de Formation Agricole (ACFA), créée en 1996, envisage de former tous les deux ans une vingtaine (20) de producteurs à la polyculture et à l'élevage.

Quant à la formation continue des éleveurs, elle se fait dans plusieurs centres :

- **les Centres de Formation pour la Promotion Rurale (CFPR)**, anciennement appelés Centres de Formation Agricoles (CFPA) ;
- **le service public de l'élevage** ;
- **le Centre de Formation des Producteurs de Massakory (CFPM)**, qui, après avoir formé 30 producteurs, a prématurément fermé ses portes (après un an de fonctionnement) ;
- **et plusieurs ONGs** œuvrant dans le secteur du développement rural.

Dans ces activités de formation, une place importante est accordée aux auxiliaires d'élevage en mettant à leur disposition plusieurs documents :

- le cahier de l'auxiliaire d'élevage (suivi des traitements et des stocks) ;
- le cahier de gestion ;
- le manuel de l'auxiliaire d'élevage (aide-mémoire thérapeutique) ;
- le manuel de l'auxiliaire d'environnement ;
- l'aide-mémoire sur l'organisation et la gestion.

Deux catégories de professionnels prennent depuis peu une part importante dans le partenariat avec les organisations d'éleveurs, et plus particulièrement avec les auxiliaires d'élevage. Il s'agit des vendeurs agréés de médicaments vétérinaires et des vétérinaires privés. Ces derniers interviennent de plus en plus fréquemment dans la formation technique des AE.

### **1.8.3. Encadrement et animation**

La Direction du Développement des Productions Animales et du Pastoralisme (DDPAP) est le service public qui apporte un appui aux groupements d'éleveurs dans les domaines de l'encadrement et de l'animation. De nombreux projets ou organismes, bien qu'entretenant des relations avec la structure publique, interviennent selon une approche différente.

Le dispositif initial d'encadrement des groupements était assuré avec 72 encadreurs et 5 chefs des Centres d'Organisation Pastorale (COP). Faute des moyens de fonctionnement, ce dispositif a subi des profondes modifications actuellement.

## **1.9. FORMATION ET VULGARISATION**

### **1.9.1. Formation**

- **Cadre réglementaire**

Le cadre réglementaire de la formation est régi par le décret n° 12 /PR/ME/2003 du 16 janvier 2003 qui fixe, les attributions de la DEFPR sont entre autres :

- concevoir, coordonner, mettre en œuvre et suivre la politique du département en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans le domaine de l'Elevage en relation avec les services et départements Ministériels concernés ;
- représenter le Ministère de l'Elevage auprès des institutions nationales et régionales de formation vétérinaire et zootechnique.

- **Dispositif actuel de la formation et ses caractéristiques**

Le dispositif actuel de formation en matière d'élevage est représenté par l'ENATE et quelques Instituts publics et privés.

- **ENATE** : assure une formation initiale de techniciens d'élevage et une formation diplômante de requalification pour les fonctionnaires en activités. Les cycles de formation sont spécialisés dans les domaines de production et santé animales, vulgarisation et animation rurale.

- **IUSTA** : créé en 1997 à Abéché, il renferme plusieurs Départements dont celui de l'Elevage. Il est spécialisé dans les domaines des productions et santé animales. La durée du cycle est de trois (3) ans.

- **ESTAF** : créée en 2002 à N'djaména (Gassi), le cycle de formation comporte trois filières (productions animales, foresterie, agronomie) pour une durée de quatre (4) ans.

- **ACFA** : la date de création remonte à 1996 avec un cycle de formation de deux (2) ans dans les domaines de la polyculture et d'élevage.

- **CFAP** : créée en 2000 à N'djaména, le cycle de formation dure deux (2) ans. Il est spécialisé dans les domaines de la production animale, environnement, agronomie et sociologie rurale.

- **Centre de formation Sylvo-Agro-pastoral de Kim** : sa création date de 2002 avec un cycle de formation de deux (2) ans dans les domaines de l'élevage, de l'environnement et de l'agriculture.

- **Les principales formations**

- **Les formations initiales**

Les formations initiales sont des formations diplômantes entreprises après un cycle d'études générales, ainsi que les formations de requalification d'une durée supérieure à 18 mois effectuées par les fonctionnaires ayant une expérience professionnelle. Elles portent sur :

**les infirmiers vétérinaires** : étaient formés en deux (2) ans avec un niveau du certificat pour l'exécution des tâches zoo sanitaires de base. Le cycle de cette formation n'existe plus depuis 1973 au Tchad. Cependant, un certain nombre de jeunes tchadiens sont formés au Cameroun (Maroua) en qualité d'infirmiers vétérinaires et des techniciens d'élevage ;

**le agents techniques d'élevage (ATE)** : sont formés à partir de 1975 en trois (3) ans avec un niveau de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>. Il faut noter qu'il existait une possibilité de promotion interne pour les infirmiers vétérinaires pour devenir des agents techniques.

Par ailleurs, il existe également la possibilité de promotion interne pour les agents techniques d'élevage de devenir des adjoints technique d'élevage après une formation de 2 ans ;

**les contrôleurs d'élevage** : étaient formés de 1963 et 1979 en 3 années avec un niveau du BEPC. Ils ont la possibilité de devenir des ingénieurs des travaux d'élevage par concours ou à l'issue de stages de formation.

**les ingénieurs des techniques d'élevage** : sont formés dans plusieurs établissements (national et étranger) avec un niveau Bac. Le cycle de formation dure entre 3 à 4 ans selon l'établissement. Au Tchad, cette formation a eu lieu entre 1985 et 1989 ;

**les ingénieurs des sciences appliquées** : sont formés au Mali et en France ;

**les ingénieurs zootechniciens, les ingénieurs de conception et les ingénieurs agronomes** : sont formés dans divers pays ;

**les biologistes** : ont suivi une formation de type universitaire (maîtrise) dans plusieurs pays ;

**les docteurs vétérinaires** : sont formés dans divers pays.

Il convient de signaler qu'il existe en plus de ces formations d'autres formations sanctionnées par un DEA, DES, PhD.

- **Les formations continues**

Les formations continues des agents d'exécution ont été mises en œuvre dans le cadre de plusieurs programmes et projets. Ces formations sont constituées essentiellement par le recyclage des ATE et l'encadrement des formateurs d'auxiliaires d'élevage. A l'heure actuelle, les formations continues sont orientées de plus en plus vers la polyvalence.

Pour les cadres d'application et de conception, la formation continue se fait pour plupart du temps à l'étranger.

Dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat, certains projets ont initié la formation continue des agents du secteur privé.

### **1.9.2. Vulgarisation**

- **Historique de la vulgarisation**

Avant la mise en œuvre du Projet National d'Elevage (PNE), les activités de la cellule de vulgarisation placée au sein de la Direction de l'Elevage et des Services Vétérinaires (DESV) se limitaient à la sensibilisation à travers la radio rurale. La Division de l'Animation et Vulgarisation (DAV) créée dans le cadre du PNE avait pour tâche de concevoir et de mettre en place un système de vulgarisation dans la zone d'organisation pastorale (ZOP).

En 1992, le nouvel organigramme dote le Ministère de l'Elevage d'une Direction de l'Organisation Pastorale (DOP) qui place la DAV sous sa tutelle. Un atelier organisé la même année a permis d'adopter un système de vulgarisation amélioré (SVA). Avec la fin du PNE en 1995 le SVA s'est fondu dans le Projet des services agro-pastoraux (PSAP).

- **Les différentes approches**

Le SVA se base sur l'approche de type « formation et visites » adapté au contexte de l'élevage tchadien et répond à un certain nombre de principes fondamentaux à savoir :

- l'exclusivité des tâches (un vulgarisateur ne fait que la vulgarisation) ;
- une organisation rationnelle et une programmation rigoureuse des activités dotée de plusieurs niveaux de compétences avec une seule ligne de commande hiérarchique.

Le PSAP développe la même approche que le SVA à la différence que le PSAP intègre l'agriculture à l'élevage et s'étend à l'échelon national.

Suite à un atelier organisé par le COREV en juin 2002, il a été joint à la vulgarisation la fonction de conseil. Désormais on parle de conseil et vulgarisation. La vulgarisation s'identifie à la production agricole et ses savoir-faire tandis que le conseil est lié à l'environnement de la production à savoir la gestion, l'organisation et la communication.

Un système de vulgarisation et de conseil agricole n'est viable que lorsqu'il permet de développer des synergies indispensables afin de rendre possible l'accès du producteur aux informations qu'il jugera utiles à l'amélioration de sa solution économique et sociale.

Cette nouvelle vision a entraîné la mise en place d'un nouvel organigramme au sein du Ministère de l'Elevage qui place la formation, la vulgarisation et la recherche participative sous la tutelle d'une même structure (DEFPR).

En plus de l'approche « formation et visites », les ONGs ont privilégié d'autres approches basées sur les rapports contractuels avec les producteurs pour l'exécution des programmes et projets.

## 1.10. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 1.10.1. Situation actuelle

L'effectif actuel du personnel du Ministère de l'Élevage est de 756 agents repartis comme suit :

- 165 cadres supérieurs soit 22 % de l'effectif ;
- 132 cadres intermédiaires soit 17 % ;
- 285 agents techniques chargés de l'exécution des activités de terrain, soit 38 % ;
- 174 agents de services généraux, soit 23 %

#### • Evolution des effectifs

L'évolution des effectifs depuis 17 ans permet de distinguer deux phases : une première phase ascendante jusqu'au début des années 90 puis descendante. Ceci s'explique par le fait que le Tchad est sous le Programme d'Ajustement Structurel qui s'est traduit par le gel de recrutement des fonctionnaires au niveau de la Fonction Publique.

Tableau n° 10 : Evolution des effectifs du secteur public de l'élevage

		1988*	1991*	1993	1997	2004
<b>Fonctionnaires professionnels</b>	<b>Cadres supérieurs (A)</b>	149	162	189	170	155
	<b>Cadres moyens (B)</b>	36	36	43	52	119
	<b>Agents d'exécution (C&amp;D)</b>	418	458	442	375	281
	<b>T O T A L</b>	<b>603</b>	<b>656</b>	<b>674</b>	<b>597</b>	<b>555</b>
<b>Autres personnels</b>	<b>Fonctionnaires non professionnels de l'Élevage</b>	24	27	18	14	27
	<b>Contractuels et décisionnaires</b>	200	217	251	210	174
	<b>T O T A L</b>	<b>224</b>	<b>244</b>	<b>269</b>	<b>224</b>	<b>201</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>		<b>827</b>	<b>900</b>	<b>943</b>	<b>821</b>	<b>756</b>

\* Non compris les agents détachés, mis en disposition et en position spéciale

Le tableau ci-dessus permet de constater que :

- les effectifs ont atteint le chiffre de 900 en 1991, année à partir de laquelle les intégrations ont été suspendues dans la fonction publique ;
- ces effectifs ont baissé de l'ordre de 16% de 1993 à 2004, dans la mesure où les départs en retraite et les décès n'ont pas été compensés ;
- l'effectif du personnel contractuel et décisionnaire s'est stabilisé jusqu'en 1997 autour des 200 agent ;
- l'effectif des cadres moyens jusqu'en 1996 est toujours resté inférieur à 50. Il n'a commencé à croître qu'à partir de 1997 pour atteindre le chiffre de 119 en 2004.

- **Répartition par classe d'âge et par catégorie**

Un calcul effectué sur 555 agents professionnels montre que l'âge moyen est de 45.6 ans. 94.5% du personnel du Ministère de l'Elevage se situe dans la tranche d'âge de 40-50 ans (voir tableau suivant). Ce qui signifie que la plus grande partie de ce personnel est âgé, disposant d'une longue ancienneté dans le service. Cet état de fait est dû à l'arrêt de nouveaux recrutements suite au programme d'ajustement structurel de 1991.

Tableau n° 11 : Age moyen des agents professionnels

<b>Age moyen des fonctionnaires professionnels du Ministère de l'Elevage par principales catégories de diplôme</b>		
<b>Diplôme</b>	<b>Effectif</b>	<b>Age moyen</b>
Agronomie	8	<b>43.1</b>
Biochimie	2	<b>47</b>
Biologie	2	<b>48</b>
Ingénieur de conception	5	<b>48.2</b>
Ingénieur d'agriculture	2	<b>37.5</b>
Ingénieur de développement	1	<b>50</b>
Zootechnicien	10	<b>48.2</b>
Vétérinaire	60	<b>48.2</b>
Ingénieur des techniques d'Elevage	47	<b>43.6</b>
Ingénieur de sciences appliquées	17	<b>48.8</b>
Inspecteur d'animation de développement	1	<b>49</b>
Contrôleur d'Elevage	96	<b>46.3</b>
Ingénieur des travaux d'Elevage	23	<b>36.9</b>
Agent technique d'Elevage	276	<b>45.5</b>
Agent technique des statistiques	1	<b>46</b>
Aide vétérinaire/infirmier vétérinaire	4	<b>58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>555</b>	<b>45.6</b>

Dans quelques années, du fait des départ à la retraite à 60 ans , le Ministère va connaître un déficit en ressources humaines ; ceci est d'autant plus grave que le vieillissement du personnel concerne notamment des cadres spécialisés, dont la formation a demandé de longues années théoriques et pratiques.

***Ce déficit en ressources humaines sera donc non seulement d'ordre quantitatif, mais aussi d'ordre qualitatif<sup>5</sup>.***

La répartition des agents entre les catégories A, B, C, D, est respectivement de 27, 20, 48 et 0.6% (voir tableau suivant).

<sup>5</sup> Réf. Audit organisationnel et institutionnel Ministère de l'Elevage

Tableau n ° 12 : Répartition des fonctionnaires par catégorie

<b>Répartition des fonctionnaires par catégorie</b>		
Corps des professionnels élevage		
Catégorie	Effectif	Pourcentage
A1	88	15%
A2	67	11.5
Total catégorie A	155	26.6
B3	23	3.9
B4	96	16.4
Total catégorie B	119	20.4
C5	277	47.5
D	4	0.6
Total catégorie C&D	281	48.2
Autres corps de fonctionnaires		
Catégorie	Effectif	Pourcentage
A	10	1.7
B	13	2.2
C	4	0.6
Total	27	4.6
Totaux	582	100

Ce tableau montre que :

- la proportion des cadres de conception (catégorie A), avec près d'un tiers de l'effectif des fonctionnaires est assez importante. Cette importance relative qui paraissait paradoxale il y a quelques années, se justifie actuellement avec les évolutions politiques voulues par le gouvernement. Ces évolutions concernent le désengagement de l'état des activités de production, et le recentrage de l'administration sur ses fonctions régaliennes, accompagnant ainsi le processus de décentralisation ;
- la requalification d'une partie des agents techniques en adjoint technique a atténué le déséquilibre qui existait en défaveur des cadres intermédiaires ;
- la catégorie D est en voie d'extinction.

- **Répartition par sexe**

Le Ministère de l'Elevage compte actuellement 582 fonctionnaires et 174 contractuels et décisionnaires.

L'effectif compte 46 femmes fonctionnaires, soit 8 % dont 11 de catégories A ; 13 B ; 22 C. Ces femmes sont présentes dans plusieurs directions, délégations et projets. Il faut signaler que le PASEP emploie actuellement 5 d'entre elles, soit 11 % du total.

### 1.10.2. Gestion du personnel

- **Cadre réglementaire**

Les fonctionnaires du Ministère de l'Elevage sont régis par les textes suivants :

- la Loi n° 17/PR/01 du 31-12-01, portant statut de la Fonction Publique, complétée par le Décret d'application n° 219/PR/MFPE/03 du 26/06/03 modifiant le Décret 106/PR/MFPTPEM/02 du 06/03/02 fixant l'échelonnement indiciaire et définissant les modalités des corps et reversement des fonctionnaires ;
- la Loi N° 006/PR/91 accordant une dérogation aux fonctionnaires du Ministère de l'Elevage désireux d'exercer une profession vétérinaire à titre privée à condition de bénéficier d'une mise en disponibilité de 2 ans renouvelable une seule fois ;
- la Loi N° 038/PR/96 du 11/12/96 portant code du travail et les conventions collectives concernant les contractuels et les décisionnaires (Convention de 1958 pour les agents de bureau et la Convention de 1971 pour les ouvriers et manœuvres qui viennent d'être révisées) ;
- le Décret N° 334/PR/PM/2002 du 26-07-02 portant création des Directions des Affaires Administratives, Financière et du Matériel (DAAF) qui ont désormais la charge de gérer le personnel des ministères en plus des questions financières ;
- le Décret N° 352/PR/PM/2002 portant attributions des Directions des Affaires Administratives Financières et du Matériel ;
- l'Arrêté N° 048/ME/SG/DAAF/03 portant Organisation de la DAAF du Ministère de l'Elevage.

- **Structure en charge de la gestion du personnel**

Au Ministère de l'Elevage, la structure en charge de la gestion du personnel est la Division Ressources Humaines créée par l'arrêté n° 048/ME/SG/DAFM/03. Elle est organisée en deux services.

Le Service de Gestion Administrative est chargée de :

- gérer la carrière des fonctionnaires (avancement, encouragement et sanction) ;
- tenir à jour la situation administrative des fonctionnaires et autres agents du département ;

Le Service de Gestion Prévisionnelle est lui chargée de :

- élaborer le fichier du personnel ;
- définir les postes et les emplois ;
- prévenir l'effectif des hommes et des emplois ;
- prévenir les recrutements en tenant compte de besoin.

**- Répartition du personnel dans les services centraux et périphériques**

La répartition des agents entre les services centraux et périphériques est respectivement de 25 % et 75 %. Même si cette répartition apparaît globalement satisfaisante, il existe cependant un déséquilibre entre les délégations. En effet, certaines délégations et leurs structures de base disposent du personnel nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches, tandis que d'autres en manquent cruellement. Ce déséquilibre est aussi constaté au sein des services centraux.

## **- Adéquation des profils par rapport aux missions du Ministère**

La mission conférée jadis au Département de l'Élevage se résume à la lutte contre les maladies. Elle est réorientée par la suite vers d'autres domaines définis dans le cadre des différents plans d'intervention du Secteur du Développement Rural.

Aux termes du Décret N°331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002 portant structure générale du Gouvernement et attributions de ses membres, le Ministère de l'Élevage est chargé de la conception, de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage.

A ce titre, il a la responsabilité des actions suivantes :

- élaboration, application et contrôle de la législation et de la réglementation spécifique à l'élevage ;
- élaboration et mise en œuvre des stratégies retenues par le Gouvernement pour améliorer l'exploitation des ressources animales ;
- gestion des ouvrages d'hydrauliques pastorales ;
- réorganisation de l'élevage traditionnel à travers la formation, l'encadrement et la coopération des éleveurs ;
- aménagement des zones pastorales ;
- promotion des industries d'aliments de bétail ;
- accroissement de la production fourragère pour une amélioration de l'alimentation du bétail ;
- promotion des fermes d'élevage privées ou publiques ;
- renforcement qualitatif des infrastructures et services de la santé animale ;
- hygiène et contrôle de la qualité des produits d'origine animale ;
- recherche des débouchés stables et rémunérateurs pour les produits d'élevage ;
- promotion de la recherche vétérinaire et zootechnique.

Une analyse des actions à mener par le ministère montre que sa mission a plus que évolué et est diversifiée et qu'il importe d'adapter la qualification du personnel vers la nouvelle politique du développement de l'élevage.

### **1.11. CADRE INSTITUTIONNEL**

#### **1.11.1. Domaines de compétences du Ministère**

Les domaines de compétences du Ministère de l'Élevage sont définis par le Décret N°331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002 ci-dessus mentionné.

#### **1.11.2. Organigramme du Ministère**

La volonté du Gouvernement de mettre en œuvre cette politique s'est traduite par l'adoption du Décret N° : 012/PR/ME/2003 du 16 janvier 2003 portant réorganisation du Ministère de l'Élevage. En substance, ce décret incarne toutes les orientations actuelles de l'État en matière de réforme avec le recentrage sur ses fonctions régaliennes. Il réorganise les services centraux et assure leur déconcentration afin d'accompagner le processus de décentralisation.

Ainsi, le Ministère est structuré comme suit :

- une Direction de Cabinet ;
- une Inspection Générale ;
- une Administration centrale ;
- des Organismes sous tutelle ;
- des Services extérieurs.

L'administration centrale comprend :

- un Secrétariat Général ;
- une Direction des Services Vétérinaires ;
- une Direction du Développement des Productions Animales et du Pastoralisme
- une Direction des Statistiques, de la Programmation et du Suivi ;
- une Direction de l'Enseignement, de la Formation Professionnelle et de la Recherche ;
- une Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel.

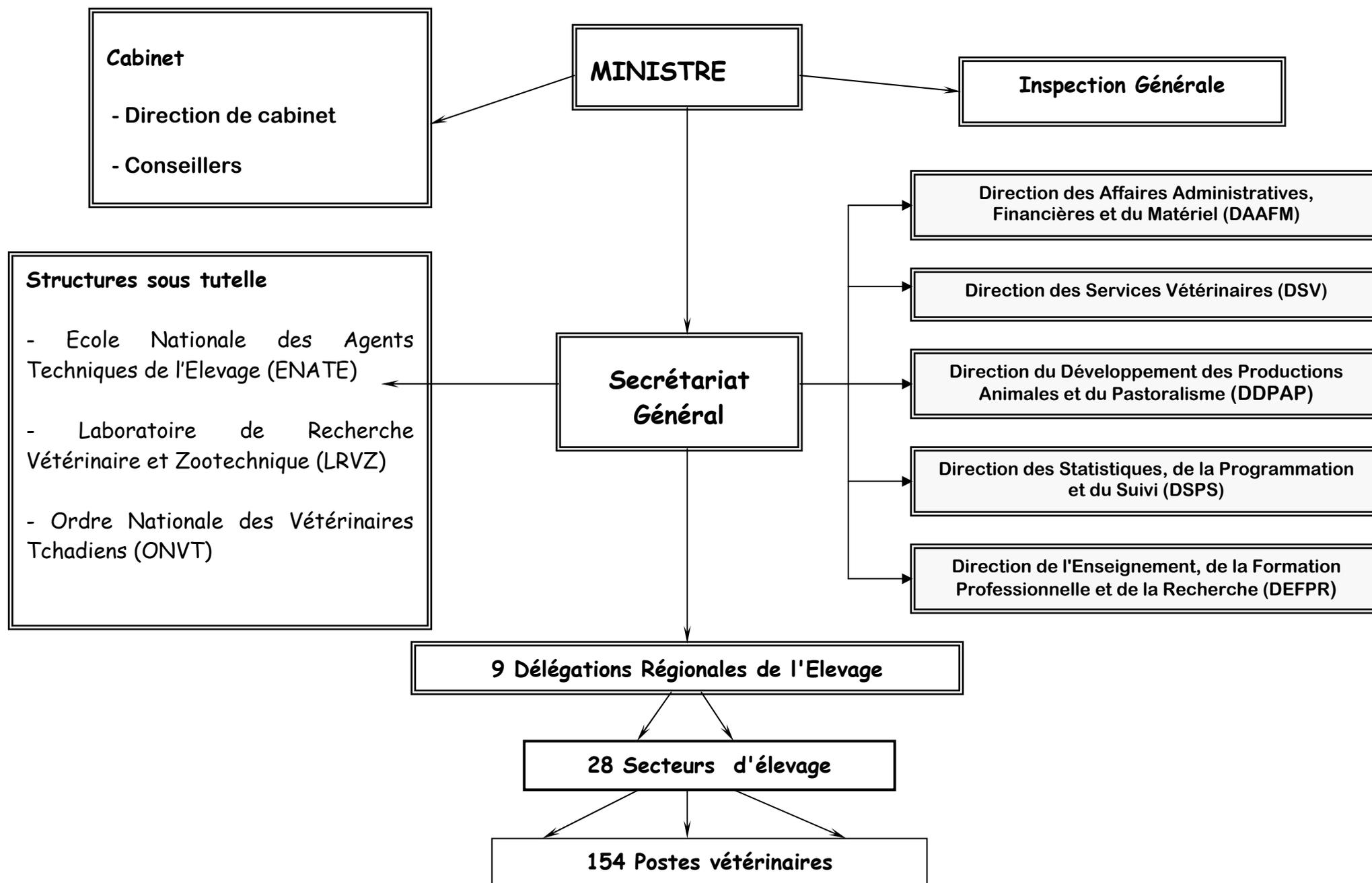
Les organismes sous tutelles sont :

- l'Ordre National des Vétérinaires ;
- le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha ;
- l'Ecole Nationale des Techniques d'Elevage.

Les services extérieurs sont les Délégations Régionales, les Secteurs d'Elevage et les Postes Vétérinaires.

Le décret n° 012/PR/ME/2003 organise et définit en même temps les attributions de chaque structure à l'exception du Secrétariat Général et Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel dont les attributions sont respectivement définies par le Décret n°332/PR/PM/02 et le Décret n°352/PR/PM/02.

Figure n° 1 : Organigramme du Ministère de l'Élevage



### 1.11.3. Fonctionnement du Ministère de l'Elevage

Le secteur de l'élevage bénéficie pour son développement des fonds provenant principalement des plusieurs sources : fonds publics (fonds ordinaires, IPPTE, PNE et les revenus pétroliers), et dons et prêts (projets).

➤ **Fonds publics** : la revue des ressources budgétaires allouées au Ministère de l'Elevage pendant la période couvrant les années 2000 à 2005 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 13 : Budget général de l'Etat

Année	Budget général de l'Etat	Budget alloué au ME
2000	225 138 901 983	2 250 529 000
2001	286 136 000 000	4 083 180 000
2002	337 922 000 000	3 113 334 350
2003	313 906 000 000	3 596 831 000
2004	448 264 201 000	9 530 747 000
2005	554 364 737 094	11 069 985 000

Source : Budget Général de l'Etat.

Le budget alloué au Ministère de l'Elevage est constitué des fonds ordinaires, des ressources de l'IPPTE, du Fonds National Elevage et des revenus pétroliers. Les fonds ordinaires proviennent des recettes directes et indirectes de l'Etat. Les ressources IPPTE proviennent des fonds destinés au remboursement des dettes extérieures mais rétrocédées à l'Etat pour le financement des opérations de développement. Le Fonds National Elevage est créé dans le cadre de la mise en œuvre du PNE et alimenté par des redevances et des taxes à l'exportation. Les revenus pétroliers proviennent de la dotation des ressources allouées aux secteurs prioritaires.

➤ **Ressources extérieures** : compte tenu de son importance dans l'économie nationale, le secteur de l'élevage bénéficie d'un grand soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Leur soutien est constitué des dons et des prêts à travers des projets intéressant le domaine de l'élevage ou, dans un cadre plus général.

La ventilation du budget alloué par grandes catégories des dépenses est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 14 : Répartition du budget par catégories de dépenses (en milliers de FCFA).

Année	Budget général de l'Etat	Budget alloué au ME	%	Fonctionnement (Etat)				Investissement		
				Fonds National Elevage	Subvention	Personnel	Biens et services	Etat	Dons (projets)	Prêts (projets)
2000	225 138 901	2 250 529	1,00	385 000	100 000	919 453	52 000			
2001	286 136 000	4 083 180	1,43	300 000	103 000	880 740	140 140	13 100	2 528 300	
2002	337 922 000	3 113 334	0,92	250 000	110 000	908 550	116 398	100 000	1 625 144	
2003	313 906 000	3 596 831	1,15	250 000	110 000	992 691	162 140	309 000	310 000	1 463 000
2004	448 264 201	9 530 747	2,13	300 000	141 020	1 060 582	294 753	492 077	905 815	6 386 500
2005	554 364 737	11 069 985	2,00	300 000	100 000	1 092 578	411 949	4 013 449	866 484	4 285 525

Source : Budget Général de l'Etat

L'examen de ce tableau permet de faire le constat suivant :

- d'une manière générale, on note une certaine progression du budget alloué au Ministère de l'Elevage ces six dernières années. Cette augmentation est essentiellement due aux ressources provenant des projets et aux revenus pétroliers et de l'IPPTE ;
- malgré cette progression, la part du budget alloué aux activités de l'élevage est faible et ne représente qu'entre 1 à 2 % du Budget Général de l'Etat. Cet écart est encore plus marqué si on compare cette dotation par rapport aux recettes collectées sur les exportations d'animaux uniquement et qui sont évaluées par la BEAC à 120 milliards en 2003 et à 134 milliards en 2004. Ceci place l'élevage au 2<sup>e</sup> rang après le pétrole ;
- dans ce budget, l'essentiel de l'intervention de l'Etat est utilisé pour le paiement des salaires du personnel qui peut parfois atteindre 60 % du montant alloué, tandis que la part destinée aux biens et services c'est-à-dire au fonctionnement proprement dit est faible et varie entre 2 à 13 % ;
- malgré cette insuffisance des ressources affectées au fonctionnement, leur mobilisation demeure problématique de sorte que les services de l'élevage n'arrivent jamais à consommer la totalité des faibles crédits qui leur sont alloués pour assurer leurs activités quotidiennes. La raison couramment invoquée est le refus des fournisseurs d'accepter les Bons de Commande Administratifs (BCA) qui sont émis au nom de l'Etat qu'ils jugent non solvable ;
- dans la dotation de l'Etat, les subventions accordées au Ministère de l'Elevage et qui sont destinées à apporter un appui à certains établissements sous tutelle tel que le LRVZ ne sont généralement pas mobilisées ;
- on remarque finalement que la plus grande partie du fonctionnement du Ministère repose sur le Fonds National Elevage ;

- jusqu'à une époque récente, la dotation concernant les investissements de l'Etat était insignifiante et pratiquement non mobilisable. Avec les ressources provenant de l'IPPTE et les revenus pétroliers, la situation s'est nettement améliorée ces trois dernières années mais la mobilisation de ceux-ci reste problématique ;
- dans ce budget, l'appui des partenaires du Tchad à travers les projets est non négligeable et représente plus de la moitié de la dotation allouée au Ministère de l'Elevage. Cet appui couvre la plus grande partie des investissements du Ministère.

Au terme de ce constat, on remarque que le Ministère de l'Elevage ne compte que sur le FNE pour son fonctionnement et de l'appui des partenaires extérieurs pour les investissements.

En ce qui concerne l'appui des partenaires extérieurs, deux projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère de l'Elevage sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- **le Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastoral (PASEP)** : est un grand projet d'appui au Ministère de l'Elevage et couvre la période allant de 2004 à 2008. Le montant total de financement est de 24 992 250 000 de FCFA. Les principaux bailleurs sont la BAD, l'OPEP, la BADEA, le Gouvernement et les Bénéficiaires ;

- **le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP)** : actuellement en cours de réalisation (2000-2005), il bénéficie d'une subvention de la coopération française à hauteur de 1 500 000 000 de FCFA. Il a pour objectif de capitaliser les approches et actions menées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et la santé animale de base, tout en apportant un appui institutionnel aux différentes structures du Ministère.

Suite à la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (1999), les projets s'orientent de plus en plus vers des activités transversales s'insérant totalement dans le PIDR. Parmi les principaux projets on peut citer : PSAOP, PROADEL, PRODABO, PRODALKA, PDRPL, RENCAR, PAEPS, PVRS, PGRN etc. Plusieurs projets d'hydraulique pastorale sont de la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Au terme de ce diagnostic de la situation actuelle, les atouts et les contraintes dégagés seront présentés dans la deuxième partie.

## **DEUXIEME PARTIE : ATOUTS ET CONTRAINTES MAJEURS**

L'analyse du diagnostic de la situation actuelle qui a fait l'objet de la première partie de cette étude, a permis de dégager les principaux atouts et contraintes majeurs sur lesquels on peut s'appuyer pour orienter le choix des options stratégiques et des lignes d'intervention prioritaires pour le développement du secteur de l'élevage.

### **2.1. ATOUTS MAJEURS**

*Le secteur de l'élevage dispose d'importants atouts et potentialités sur lesquels peuvent se fonder des réels espoirs pour assurer son développement de manière durable. Parmi celles-ci, on peut citer :*

- *l'existence d'un important capital bétail estimé à plus de 10 millions de têtes (toutes espèces animales confondues) disposant d'un potentiel de production très important ;*
- *l'existence des traditions pastorales a permis la conception et la mise en place des systèmes d'élevage assez performants et parfaitement adaptés aux conditions écologiques et climatiques pour mieux valoriser les ressources pastorales dans certaines zones du pays. Le caractère extensif de l'élevage confère des coûts de production réduits qui expliquent sa compétitivité sur des marchés à l'exportation ;*
- *la présence d'un patrimoine constitué d'une réserve de plus de 84 millions d'hectares de pâturages naturels et de parcours, (soit 37% de la superficie totale du pays) et d'un potentiel hydrique assez important et diversifié dont une exploitation rationnelle permettra d'améliorer sensiblement les productions animales. Pour l'exploitation de l'eau, il est mis en place un cadre institutionnel et réglementaire lié à cette ressource (code de l'eau, schéma directeur de l'eau et de l'assainissement) ;*
- *l'importante disponibilité des sous produits agricoles et agro-industriels, en particulier dans la partie Sud du pays, actuellement peu valorisés par les systèmes d'élevage traditionnels, et qui peuvent être une source non négligeable d'apports alimentaires dans les unités d'intensification des productions animales. A titre d'exemple, les bouts blancs de canne à sucre produits dans le périmètre de Banda représentent 1.800.000 rations alimentaires qui peuvent entretenir 10.000 têtes de bétail pendant 6 mois en saison sèche. Par ailleurs, il convient de signaler l'existence de vastes zones natronnées (Bol, Kanem et Faya Largeau) accessibles gratuitement ou à moindre coût;*
- *les acquis importants enregistrés en matière de lutte contre les principales épizooties, notamment la peste bovine, ce qui a permis au Tchad de s'engager dans la procédure sanitaire de l'OIE et d'obtenir, en mai 2004, le statut du pays indemne de cette maladie de sa partie Ouest. Ce statut permettra d'ouvrir des perspectives intéressantes concernant les exportations de viande ;*
- *un nombre important d'éleveurs qui manifestent une réelle volonté de structuration de leur milieu, ce qui apparaît à leurs yeux comme un moyen puissant pour participer activement à la conduite et à la gestion des affaires les*

*concernant. Le cadre institutionnel favorable au mouvement de structuration créé par le gouvernement, les conforte dans cette voie ;*

- *l'existence d'un marché potentiel important pour les produits de l'élevage dans la sous région. En effet, presque tous les pays limitrophes du Tchad sont déficitaires en produits carnés d'origine animale, notamment le Nigéria, qui constitue le principal marché pour le bétail tchadien. Par ailleurs, les pays de la zone CEMAC offrent également des opportunités fort intéressantes pour leurs approvisionnements en viandes d'origine tchadienne ;*
- *la croissance démographique de la population tant au niveau national qu'au niveau de la sous région se traduira inéluctablement par une augmentation de la demande des produits alimentaires d'origine animale. Cette augmentation de la demande des protéines animales ne sera pas sans conséquence pour les actions futures à entreprendre en matière de développement de l'élevage au Tchad ;*
- *la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat confirmant la politique de désengagement de l'Etat des activités liées à la production, à la santé animale, à la commercialisation pour les transférer au secteur privé et aux associations de professionnels tout en se recentrant sur ses fonctions régaliennes. C'est dans ce cadre que toutes les sociétés étatiques ont été privatisées, l'importation et la distribution des médicaments et des intrants vétérinaires libéralisées, les formalités administratives concernant le commerce des produits de l'élevage simplifiées, et l'installation des agents vétérinaires en clientèle privée autorisée ;*
- *l'existence d'une structure de recherche vétérinaire et zootechnique confirmée possédant de compétences techniques et scientifiques multidisciplinaires pouvant contribuer au développement de l'élevage ;*
- *l'appartenance du Ministère de l'Elevage aux secteurs dits « prioritaires » sur lesquels le Gouvernement compte s'appuyer pour bâtir son programme de développement économique et social à moyen et long terme. Compte tenu de cette particularité, ces secteurs auront prioritairement accès aux ressources provenant d'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE) et aux revenus pétroliers pour le financement de leurs activités ;*
- *la disponibilité permanente des partenaires au développement pour appuyer le Gouvernement dans sa politique visant à promouvoir le développement du secteur de l'élevage. Cet appui très varié, demeure constant et a tendance même à se renforcer dans certains domaines.*

## **2.2. CONTRAINTES MAJEURES**

*Malgré ses potentialités indéniables, le secteur de l'élevage reste confronté à des nombreuses contraintes qui limitent considérablement son développement. Une description des contraintes liées aux sujets traités dans la première partie de ce document et qui conditionnent l'existence même de l'élevage, permettra de mieux les apprécier et d'orienter les choix techniques et stratégiques pour les atténuer.*

### **2.2.1. Contraintes liées à la production**

*L'élevage au Tchad est caractérisé par des systèmes de production à dominante mobile dans laquelle l'importance des traditions, l'analphabétisme des éleveurs et la faiblesse des investissements rendent difficile l'introduction des innovations en vue d'améliorer la productivité. Les performances des races locales restent très faibles dues à l'absence jusque là d'un véritable programme d'amélioration génétique. Les races locales sont caractérisées par l'âge élevé de la première mise bas (4 ans chez les bovins), le taux faible de fécondité avoisinant les 65 %, le taux élevé des avortements et de mortalité des jeunes, et la faible croissance pondérale. Le développement de la production animale souffre de l'insuffisance des ressources alimentaires pendant une bonne partie de l'année, de la persistance de certaines pathologies infectieuses et parasitaires, de la faible compétitivité de produits transformés et du manque de politique de soutien aux filières animales. La mobilité et la méconnaissance de l'élevage transhumant rendent difficile l'encadrement technique. Enfin, la non maîtrise des effectifs et des mouvements du bétail ne permettent pas l'élaboration d'une politique claire et des objectifs précis concernant la promotion de l'élevage.*

### **2.2.2. Contraintes liées à la transformation**

*Le secteur de transformation des viandes souffre du manque d'infrastructures (structures d'abattage, étals de boucheries), du coût élevé de l'énergie électrique et enfin du manque de professionnalisme des transformateurs.*

*Les abattoirs frigorifiques sont caractérisés par la vétusté des infrastructures et des équipements, les conditions d'hygiène et de salubrité très déplorable les disqualifiant parfois de toutes possibilités d'exportation de viande vers certains pays. Le transport de la viande se fait avec des moyens inadaptés ne garantissant pas la salubrité des produits livrés aux consommateurs.*

*Pour ce qui concerne les viandes séchées, on note le manque de structures de transformation modernes garantissant la qualité et la quantité des produits.*

*Pour les unités de transformation de lait, elles sont pour la plupart artisanales avec des capacités théoriques de traitement faible, des équipements inadéquats, des coûts des équipements et d'autres fournitures (eau, électricité) élevés, du manque d'hygiène et du non-respect des procédés de transformation.*

*Dans le domaine des cuirs et peaux, il n'existe pas des structures de traitement avant d'être exportée vers l'étranger. Le Tchad est un des rares pays à vocation pastorale qui n'abrite pas une usine de traitement des cuirs et peaux. La filière cuirs et peaux au Tchad, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Elle souffre du manque de formation de ses acteurs, et en particulier des bouchers et des tanneurs. Il en résulte des défauts de qualité du cuir séché et des cuirs tannés*

### **2.2.3. Les contraintes liées à la commercialisation**

*Les contraintes à la filière bétail sur pied se posent en termes d'infrastructures et d'équipement des marchés, d'acteurs, d'approvisionnement, et d'échanges entre ces marchés. Les marchés à bétail au Tchad sont de vastes aires non clôturées, dépourvus de points d'eau, des parcs de tri et des abris. Un certain nombre de ces marchés se retrouve aujourd'hui au*

*centre des agglomérations, ce qui pose d'énormes problèmes pour le passage des animaux. Il est à noter au niveau de ces marchés le nombre élevé d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Il n'existe pas d'informations commerciales sur les différents marchés pour orienter les acquéreurs. Les acteurs de la filière sont peu organisés pour défendre au mieux leurs intérêts et assurer une gestion efficiente des marchés. La faible surface financière de la plupart des acteurs a pour conséquences l'approvisionnement des marchés et les transactions se font le plus souvent à crédit.*

*Le transport à pied des animaux, bien qu'il soit compétitif, rencontre de nombreux problèmes notamment la durée du voyage, l'absence ou l'insuffisance des points d'eau et des pâturages le long du trajet et la perte du poids qui peut atteindre 10 à 20 %.*

*Le commerce du bétail est caractérisé par de nombreuses taxes licites ou illicites, rackets et pourboires qui font varier de manière imprévue les charges de commerçants et les conduisent à adopter des stratégies de contournement de la réglementation. Les taxes sont assez élevées dans le cas du commerce d'exportation vers le Nigeria. Elles représentent 15 à 25 % du prix de vente. Par ailleurs, les formalités administratives des transactions de bétail sont multiples et complexes conduisant beaucoup d'opérateurs à sous-traiter avec tous les inconvénients qui y sont liés (prestations onéreuses, perte d'identité de l'exportateur, difficultés dans les opérations de transfert de fonds).*

#### **2.2.4. Les contraintes liées aux ressources pastorales**

*Les pâturages sont caractérisés par une forte variation de leur valeur nutritive en fonction de la période et subissent chaque année d'importantes destructions dues au feu de brousse détruit de vastes superficies de pâturage. Ces dernières décennies, on constate une forte réduction des zones de pâturages suite à l'envahissement par les champs agricoles.*

*Dans le domaine de l'hydraulique pastorale, on constate dans la plupart de cas, une insuffisance et une mauvaise répartition de points dans les zones de meilleurs pâturages. Le nombre d'ouvrages d'hydraulique pastorale existant est mal connu de même qu'il existe une disparité des approches des intervenants sur le terrain pour leur réalisation. Dans le choix d'implantation des points d'eau pour les projets initiés par le Ministère de l'Environnement et de l'eau, on note une faible implication du Ministère de l'Elevage, ce qui se traduit par une absence de mécanisme de validation et de suivi des sites des ouvrages d'hydraulique pastorale.*

*Les sous-produits agricoles et agro-industriels existent en grande quantité mais mal valorisés par l'absence des thèmes de vulgarisation.*

*Les conflits inter communautaires qui ont leur origine la concurrence sur l'espace et les ressources pastorales sont de plus en plus accentués ces derniers temps suite à l'implication intempestive de l'administration et des militaires dans leur règlement. Cette situation se traduit par une perte d'autorité des chefs traditionnels. Par ailleurs, on note l'absence de matérialisation de couloirs de transhumance.*

## **2.2.5. Les contraintes liées à la santé animale, pharmacie vétérinaire et santé publique**

*Malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement en matière de santé animale, on note encore la persistance de certaines pathologies qui occasionnent des pertes économiques non négligeables sur le cheptel et constituent un obstacle à l'accès des marchés internationaux des produits de l'élevage. Le réseau d'épidémio-surveillance mis en place depuis dix (10) ans connaît un certain nombre de difficultés dont les principales sont :*

- *pour la collecte des données, il manque la chaîne de froid, la faible de participation des vétérinaires privés et la mutation fréquente des agents formés ;*
- *au niveau du laboratoire, on constate une vétusté des équipements, une incapacité d'analyse de toutes les maladies sous surveillance, et des délais de réalisation d'analyse longs ;*
- *au niveau central, on note une faible participation de la SDV dans la coordination ;*
- *au niveau de terrain, on note un manque de moyens de déplacement pour les agents et de moyens de fonctionnement des structures de surveillance ;.*

*En ce qui concerne la pharmacie vétérinaire, on constate la circulation et la vente anarchique des produits vétérinaires, la délivrance des autorisations administratives à des personnes non qualifiées pour l'importation et la vente des ces produits. D'autre part, on note le manque de contrôle des médicaments mis sur le marché et l'absence des vétérinaires privés dans le circuit de distribution des produits.*

*Dans le domaine de la santé publique, on note les lacunes suivantes :*

- *la législation tchadienne en matière d'hygiène et d'inspection des denrées animales date de l'indépendance et n'est plus adaptée au principe en vigueur au niveau mondial ;*
- *les services d'inspection n'assurent que le contrôle de 15 à 20% des animaux abattus favorisant ainsi les abattages clandestins. En outre, ces services sont mal équipés et mal formés ;*
- *il n'existe aucune unité d'analyse et de certification des denrées alimentaires d'origine animale ;*
- *il n'existe aucune clinique vétérinaire de référence nationale ;*
- *le manque de recherches dans le domaine des denrées animales en matière de contaminants chimiques ou biologiques ;*
- *la faible lutte contre les zoonoses telles que la rage, la brucellose, la fièvre de la Vallée du Rift, etc.*

## **2.2.6. Les contraintes liées à la recherche**

*Dans le domaine de la recherche vétérinaire et zootechnique, il convient de signaler l'absence d'une politique en la matière. Cependant, le décret n° 12 /PR/ME/2003 du 16 Janvier 2003 définit le cadre de la recherche en donnant mandat à la DEFPR de concevoir, coordonner et suivre la politique nationale en matière de recherche scientifique, technique et socio-économique dans le domaine de l'élevage. Forte est de constater que la DEFPR ne joue pas son rôle et que la politique de la recherche reste l'apanage du LRVZ.*

*Après des années glorieuses, le LRVZ rencontre actuellement d'énormes difficultés pour assurer ses missions. Il s'agit entre autres :*

- *de la vétusté des équipements et des infrastructures ;*
- *du manque des moyens de fonctionnement ;*
- *de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;*
- *du manque des programmes de recherche cohérents orientés vers le développement de l'élevage.*

### **2.2.7. Les contraintes liées à l'organisation pastorale**

*Les initiatives pour organiser le monde pastoral se sont faites essentiellement à partir des connaissances disponibles sans une étude approfondie du milieu et de l'intérêt économique des productions. Les structures d'appui ont donc plutôt privilégié les agro-éleveurs et les sémi-sédentaires, alors que les éleveurs transhumants et nomades, qui possèdent pourtant la plus grande partie du cheptel, ne sont encore que peu touchés par le processus d'organisations de producteurs.*

*Parmi les groupements formés qui veulent évoluer en unions ou fédérations certains ont de grandes difficultés à s'insérer dans le tissu socio-économique du pays. Plusieurs raisons sont avancées : faible niveau d'activité économique, analphabétisme, compétences insuffisantes (en organisation et gestion), difficultés de collaboration entre organisations représentatives des groupes différents. Ces raisons permettent d'expliquer l'absence de représentation structurée, qui limite la légitimité et l'impact de toute concertation avec des éleveurs choisis par des interlocuteurs publics ou privés.*

*Quant à la place des femmes dans les groupements pastoraux, malgré leur maîtrise de certaines productions de l'élevage, tout reste à faire. Le poids de la hiérarchie sociale et familiale traditionnelle constitue une entrave à leur organisation. En plus, l'analphabétisme est plus accentué les femmes que chez les hommes. Enfin, l'absence d'encadrement spécifique ne permet pas la mise en place des groupements féminins.*

### **2.2.8. Les contraintes liées à la formation et à la vulgarisation**

*Il convient de noter que selon le décret n° 12 /PR/ME/2003 du 16 Janvier 2003, la formation et la vulgarisation relèvent de la DEFPR qui dispose pas d'une politique claire dans ces domaines.*

*En matière de formation, le Département de l'Elevage n'a pas un plan de formation de son personnel et a une mauvaise connaissance des besoins en formation continue des cadres. En ce qui concerne la formation des producteurs, la mauvaise répartition des CFPR sur le territoire national engendre un rapport coût/efficacité trop élevé.*

*Dans le domaine de la vulgarisation, une analyse critique du COREV a fait apparaître les faiblesses suivantes :*

- *les organismes publics chargés de la vulgarisation (ONDR, DDPAP, SODELC) connaissent trop de contraintes principalement de financement, de ressources humaine et matérielles ;*

- *la vulgarisation système formation visite n'a pas pris sinon très peu en compte la diversité des systèmes d'exploitation (entre autre la dimension vulgarisation dans le milieu transhumant) ;*
- *absence des résultats de la recherche mis à la disposition de la vulgarisation ;*
- *absence de coordination et d'harmonisation des actions des intervenants (structures publiques, parapubliques, et ONG) sur le terrain.*

### **2.2.9. Les contraintes liées à la gestion des ressources humaines**

*En ce qui concerne les ressources humaines, le Ministère de l'Elevage est en sous effectif et cette situation va incontestablement s'aggraver avec l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). A titre d'exemple, le nombre actuel des vétérinaires est de 100 répartis dans les secteurs public et privé. Au regard de l'importance du cheptel national évalué à plus de 7 millions UBT (toutes espèces confondues), soit un ratio d'un vétérinaire pour 700 000 UBT alors que le Plan d'Action de Lagos (OUA) préconise un ratio d'un vétérinaire pour 25 000 UBT afin de promouvoir le développement de l'élevage en Afrique. Par conséquent, il y a là une insuffisance notoire en personnel et la pénurie est donc grave.*

*Le système actuel de gestion du personnel du Ministère de l'Elevage se caractérise par :*

- *l'absence de fichier à jour des agents ;*
- *le manque de suivi des carrières des agents ;*
- *le manque de suivi des dossiers administratifs du personnel à la fonction publique ;*
- *l'absence d'évaluation des fonctionnaires ;*
- *le non respect de la hiérarchie ;*
- *l'insuffisance d'opportunités offertes permettant une requalification des agents à des catégories supérieures ;*
- *le reclassement par témoignage de satisfaction fondé sur des critères non objectifs ;*
- *les affectations ne tenant souvent pas compte de considérations de nécessités de service et de compétence des agents.*

### **2.2.10. Les contraintes liées au cadre institutionnel**

*Les domaines de compétences du Ministère de l'Elevage définies dans le décret N° : 331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002, couvrent bien l'essentiel des différentes problématiques soulevées et reconnues au niveau du secteur de l'élevage. Pour la mise en application de ces domaines de compétences, on note l'absence d'un cadre institutionnel fort. Pour réaliser cette politique, le Ministère de l'Elevage s'est doté d'un organigramme dont certaines structures sont trop peu adaptées et/ou dépourvues de compétences.*

*De plus, le manque de clarification des rôles entre le Ministère de l'Elevage et celui de l'Environnement et de l'Eau en ce qui concerne l'hydraulique pastorale est un véritable frein pour l'amélioration de certaines situations opérationnelles concrètes et indissociables des deux départements sur le terrain (exemple de l'implantation, construction, gestion et suivi d'impact des ouvrages pastoraux).*

*Concernant le fonctionnement du Ministère de l'Elevage, la part du budget général de l'Etat affecté reste faible et difficile à mobiliser. A cause de cette dernière, certains fournisseurs refusent d'accepter les bons de commande administratifs (BCA) et ceci entrave le bon fonctionnement du Département. La non prise en compte des priorités des Directions*

*techniques en terme de moyens de fonctionnement par la Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel est à souligner. La complexité des mécanismes de décaissement des fonds au niveau du trésor public, incite les gestionnaires du Ministère à privilégier les financements des équipements de bureau, la réfection des bâtiments au détriment des investissements pour la modernisation des filières de production.*

*Par rapport à l'appui des partenaires, on relève que ceux-ci privilégient de plus en plus le cofinancement. Cette approche est considérée comme une contrainte et porte le risque de dysfonctionnement des actions planifiées lorsque le décaissement des fonds d'un bailleur ne suit pas le processus.*

*Enfin dans le cadre du PIDR, les projets trans-sectoriels sont privilégiés avec comme inconvénient l'insuffisance de suivi de la gestion des fonds affectés aux investissements et la non visibilité des enveloppes prévues pour chaque secteur.*

L'analyse de cette deuxième partie a permis de constater que, malgré les atouts importants dont dispose le secteur de l'élevage, un certain nombre de contraintes persiste encore et constitue le goulot d'étranglement pour la promotion de l'élevage. Aussi, pour lever ces contraintes, les solutions à proposer doivent-elles se situer dans un cadre stratégique qui fera l'objet de la troisième partie.

## **TROISIEME PARTIE : CADRE STRATEGIQUE DU PLAN NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE**

### **3.1. RAPPEL DES POLITIQUES ET STRATEGIES CONCERNANT L'ELEVAGE**

L'élevage est une composante essentielle de l'économie nationale et reste un secteur prioritaire pour le Gouvernement. Eu égard à son importance économique et aux revenus qu'il procure aux populations les plus démunies, sa contribution dans la lutte contre la pauvreté est indéniable. Au cours de ces deux dernières décennies, plusieurs politiques et stratégies ont été initiées par le Gouvernement visant à développer l'élevage. Un bref rappel des plus importantes d'entre elles permettra de mesurer leur impact dans le développement de ce secteur.

#### **3.1.1. Politique et réformes envisagées par le PNE**

En 1988, le Gouvernement de la République du Tchad et la Banque Mondiale signaient une lettre d'intention sur le développement de l'élevage. Cette lettre arrêta le principe d'un programme de réformes visant à définir une politique et un environnement institutionnel en vue de créer des conditions favorables au développement de ce secteur.

Le principal objectif de ces réformes est d'augmenter de manière durable la production nationale de l'élevage ainsi que les revenus des producteurs et de l'Etat.

Le programme de réformes qu'il était question d'introduire concernait les domaines particuliers suivants :

- la participation des éleveurs aux coûts des services de santé animale ;
- la privatisation des services vétérinaires et l'encouragement des agents vétérinaires à s'installer en clientèle privée ;
- la libéralisation de l'importation et de la distribution des produits vétérinaires par l'abolition du monopole détenu par des Sociétés Etatiques ;
- l'octroi des autorisations à des personnes ou des structures à importer et/ou à vendre des médicaments vétérinaires ;
- l'élimination des obstacles et des réglementations qui freinent le développement du commerce des produits de l'élevage ;
- la stabilisation des effectifs du personnel de l'élevage par le gel de recrutement à la fonction publique ;
- l'adoption d'une politique d'utilisation des sols et de conservation des ressources naturelles avec l'élaboration d'un code pastoral.

Le programme de réformes mis en œuvre par le PNE s'est traduit par des résultats très mitigés dans certains cas. En effet, pour ce qui concerne la privatisation des services vétérinaires, force est de constater que certaines lacunes freinent cette politique. Les principaux problèmes identifiés sont :

- la vente anarchique des produits vétérinaires d'origine douteuse ;
- la délivrance des autorisations administratives à des personnes non qualifiées pour l'importation et la vente des produits vétérinaires ;

- le manque de contrôle des médicaments mis sur le marché ;
- le coût élevé des médicaments et les difficultés d'approvisionnement en produits vétérinaires ;
- la concurrence déloyale ;
- l'absence des vétérinaires privés dans le circuit de distribution des produits vétérinaires.

Malgré l'abolition du monopole et la suppression des quotas, le commerce des produits de l'élevage, notamment le bétail sur pied est très mal organisé et reste dominé par la fraude. La politique du gel de recrutement à la fonction publique s'est traduite par un déficit en ressources humaines au niveau du Ministère de l'Elevage. Comme il a été déjà souligné, ce déficit est non seulement d'ordre quantitatif, mais aussi d'ordre qualitatif à cause de départ à la retraite des fonctionnaires expérimentés non compensés. Enfin, le code pastoral qui doit en principe tracer le cadre d'une nouvelle politique de gestion de l'espace et des ressources naturelles n'a pas vu le jour, de sorte qu'on assiste aujourd'hui à une recrudescence des conflits parfois graves qui tirent leur principale origine de la concurrence pour l'accès et l'occupation des terrains de parcours et des points d'eau.

### **3.1.2. Réflexion Prospective sur l'Elevage**

En 1998, le Ministère de l'Elevage avait mené une réflexion approfondie sur l'élevage au Tchad dont l'objectif était de faire un bilan diagnostique de la situation du secteur à cette époque en vue d'élaborer des propositions de politique et de stratégies cohérentes adaptées au contexte du moment.

Au terme de ce travail, l'objectif général retenu est « **l'augmentation durable de la production et l'amélioration de niveau et de la qualité de vie des éleveurs** ».

L'élément positif de cette réflexion est que le processus a été entièrement conduit dans un cadre concerté avec la participation effective de tous les acteurs de la filière élevage en comptant exclusivement sur l'expertise nationale. Le principal résultat auquel la réflexion est parvenue reste incontestablement la définition d'une nouvelle politique de l'élevage qui met l'accent sur les aspects suivants :

- la sécurisation et la diversification des systèmes de production ;
- la valorisation de la transhumance et la responsabilisation des utilisateurs de l'espace pastoral ;
- la mise en place d'un dispositif efficace de surveillance des maladies et de prévention des épidémies, tout en poursuivant la politique de désengagement de l'Etat dans ce domaine ;
- la responsabilisation des professionnels du secteur dans la structuration des filières de production et d'encadrement de groupements de base ;
- le renforcement du rôle de la recherche dans le développement de l'élevage en relation avec une vulgarisation efficace ;
- le renforcement quantitatif et qualitatif des capacités en ressources humaines par des formations adaptées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Ministère de l'Elevage a fait l'objet d'une nouvelle structuration. Les nouvelles orientations définies dans la réflexion prospective

sur l'élevage ont grandement contribué à la préparation de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural confirmant ainsi la priorité accordée par le Gouvernement au secteur rural dans le développement du pays.

### 3.1.3. Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR)

La Table Ronde de Genève IV tenue en 1998 a permis au Gouvernement tchadien de présenter à la communauté des bailleurs de fonds ses orientations stratégiques pour les années couvrant la période 1998-2005 et de dégager les secteurs prioritaires dont le développement rural sur lesquels une attention particulière sera accordée. L'organisation en juin 1999 de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR) réaffirme cette volonté politique du Gouvernement et confirme en même temps la place privilégiée qu'il accorde au secteur rural dans le développement socio-économique du pays.

Avec l'organisation de cette réunion, le Gouvernement tchadien s'est doté d'une stratégie sectorielle commune aux trois ministères en charge de développement rural (Elevage, Agriculture, Environnement et Eau) dont l'objectif central est « **l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités dans le secteur** ».

Plusieurs préoccupations sont exprimées à travers ce double objectif notamment l'augmentation de la production et de la richesse, la préservation de l'environnement en tant que patrimoine et capital de production, et la place centrale que doit occuper la femme et l'homme dans toutes perspectives de développement durable. Cinq axes stratégiques concourent à l'atteinte de cet objectif central. Il s'agit de :

- l'augmentation de la production ;
- l'émergence des filières compétitives ;
- la gestion et la valorisation des ressources naturelles ;
- la promotion du monde rural ;
- l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques ;
- l'amélioration et le renforcement des services de base en milieu rural.

La mise en œuvre de cette stratégie sectorielle s'est traduite par l'identification d'un Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), qui est conçu comme un cadre global en vue de rendre opérationnelle la CSDR, à travers les différents programmes et projets qui le composent. Il est subdivisé en deux (2) programmes majeurs :

- le Programme de Développement Local (PRODEL), centré sur le développement local et vise l'émergence et la responsabilisation des collectivités décentralisées sur leur propre développement ;
- le Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles (PROSE), axé sur l'appui aux organisations professionnelles et aux services du secteur rural, public et privé.

A ces deux programmes majeurs, s'ajoutent deux autres dits transversaux. Il s'agit de l'appui au Suivi du Secteur et de la Micro-finance.

Il est encore prématuré de mesurer l'impact de la CSDR puisque les principaux programmes et projets identifiés dans le cadre du PIDR viennent à peine de démarrer. Cependant, il importe de souligner l'existence d'un cadre de concertation entre les trois ministères en charge du développement rural qui permet de mettre ensemble des actions de développement dans une parfaite harmonie au travers les projets trans-sectoriels qui sont de plus en plus privilégiés. Cette synergie ainsi impulsée par la CSDR permet également au secteur privé et associatif de s'impliquer davantage afin de jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays.

### **3.1.4. Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement**

Compte tenu de l'importance de l'eau dans le développement en général et celui de l'élevage en particulier, le Gouvernement du Tchad a élaboré et adopté en décembre 2002 le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement dont « **l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en améliorant de façon durable l'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'une part, en participant à l'exploitation rationnelle et équitable des ressources pastorales et agricoles dans le respect et la sauvegarde des écosystèmes, d'autre part** ». Dans le domaine de l'hydraulique pastorale, cinq axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit de :

- la répartition des ouvrages de l'hydraulique pastorale selon les besoins en eau des cheptels tout en tenant compte des capacités de charge des pâturages ;
- l'équipement des axes de mobilité des éleveurs et des pistes commerciales en points d'eau ;
- le renforcement du cadre légal et réglementaire par l'insertion, dans le Code de l'eau, des textes portant sur les divers usages pastoraux et agropastoraux ;
- le renforcement du cadre institutionnel par la clarification des attributions des différents services concernés par l'aménagement et la gestion des ressources pastorales ;
- le renforcement des capacités nationales.

Dans le domaine de l'hydraulique pastorale, les bonnes intentions annoncées dans le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement n'ont pas encore donné des résultats palpables sur le terrain. En effet, la densité du réseau de points d'eau à usage pastoral reste encore faible dans le pays, obligeant parfois les éleveurs à abandonner des zones à pâturages, faute des ressources hydrauliques. Par ailleurs, les axes de transhumance et les pistes commerciales ne sont pas totalement sécurisés, le droit d'accès à l'eau à l'éleveur transhumant occulté par le Code de l'eau n'est jusque là pas reconnu, et le cadre institutionnel clarifiant les rôles et les attributions de chaque acteur impliqué dans l'hydraulique pastorale n'est pas encore mis en place.

### **3.1.5. Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté ((SNRP)**

La SNRP, adoptée en juin 2003, intègre des orientations politiques et stratégiques des plusieurs secteurs élaborées au cours de ces dernières années (y compris celles du développement rural), et constitue aujourd'hui le seul cadre d'intervention de la politique du Gouvernement en matière de développement pour les quinze années à venir. Elle pour objectif de « **développer une dynamique d'ensemble de la réduction de la pauvreté dans tous les**

**compartiments de l'administration publique et de la société civile, tout en dégagant un noyau de secteurs prioritaires inspiré par le profil de pauvreté et ses déterminants, à savoir, le secteur de la santé, le développement rural (y compris l'eau et l'environnement), les infrastructures et le secteur de l'éducation et de la formation ».**

Dans le secteur rural, la SNRP prend en compte, d'une part, le développement des infrastructures de base et l'accroissement durable de la production rural, et d'autre part, le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles en impliquant davantage les populations rurales.

En terme des résultats, la mise en œuvre de la SNRP a connu beaucoup de retard, ce qui explique en partie le faible niveau de mobilisation des investissements dans le secteur rural. A l'intérieur même du secteur rural, certains sous-secteurs, comme celui de l'élevage, n'ont pas suffisamment été pris en compte dans la SNRP alors que leur contribution dans la lutte contre la pauvreté est incontestable.

### **3.1.6. Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT)**

Elaboré dans le cadre du NEPAD avec l'appui de la FAO, le Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT), s'est basé sur les cinq piliers considérés comme domaines prioritaires pour l'investissement dans le secteur rural du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Il s'agit de : (i) la maîtrise de l'eau et de la fertilité des sols, (ii) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités pour faciliter l'accès aux marchés, (iii) l'intensification des systèmes agropastoraux au sein de filières organisées et (iv) la gestion durable des ressources naturelles appliquée à l'exploitation des produits forestiers non ligneux.

Dans le domaine de l'élevage, un projet d'intensification des systèmes agro-pastoraux a été proposé mais n'a pas connu jusque là un début d'exécution.

### **3.1.7. Programme National de Sécurité Alimentaire ((PNSA)**

Basé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural mises en œuvre au cours de ces dernières années, le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) constitue l'une des traductions de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Il intègre également les engagements du Gouvernement portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale.

L'objectif principal du programme est de **« contribuer à vaincre la faim et combattre l'insécurité alimentaire à l'échelon national à l'horizon 2015 par l'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires tout en conservant les ressources naturelles de base ».**

Adopté en mai 2005, la démarche mise en œuvre pour la formulation du programme est participative, menée essentiellement par des capacités nationales et basée sur l'existant, avec une approche prospective et orientée vers la sécurité alimentaire. Ceci laisse présager une durable et forte appropriation du PNSA par l'ensemble des acteurs de même que l'engagement du Gouvernement à mobiliser des ressources nécessaires (humaines, matérielles

et financières) pour la mise en œuvre et le suivi, constitue un gage pour l'atteinte de l'objectif principal du programme.

Ce bref rappel des politiques et stratégies élaborées au cours de ces dernières années permet de mettre en évidence que, malgré leur pertinence, le bilan de leur impact sur le développement de l'élevage demeure mitigé. Tout en s'inscrivant dans le prolongement de la mise en œuvre de certaines de ces stratégies qui sont actuelles, le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), tentera de préciser davantage les orientations de la composante élevage à travers un cadre stratégique cohérent et des axes prioritaires d'intervention permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire visant à la réduction de 50 % de la pauvreté à l'horizon 2015.

### **3.2. CADRE STRATEGIQUE DU PLAN NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE**

*Tout en se basant sur l'existant, le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) met désormais l'accent sur les aspects relatifs à la production animale qui constitue aujourd'hui la principale préoccupation du Gouvernement. L'amélioration de la production permettra surtout à l'élevage de renforcer sa place dans l'économie nationale et de contribuer de façon efficace à la lutte contre les grands fléaux auxquels le pays fait aujourd'hui face et qui sont essentiellement l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Pour traduire dans le fait cette volonté du Gouvernement, le Ministère de l'Élevage, à travers le PNDE, se fixe des nouvelles orientations alimentées en grande partie par les recommandations du récent séminaire sur les enjeux et défis du pastoralisme organisé en octobre 2005 et comportant un objectif général, des axes stratégiques pour des interventions prioritaires et des programmes de mise en œuvre*

#### **3.2.1. Objectif général du PNDE**

*L'objectif général du PNDE est d'augmenter durablement la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.*

#### **3.2.2. Axes d'interventions prioritaires**

*Les principaux axes d'interventions prioritaires permettant d'atteindre l'objectif global du PNDE sont formulés comme suit :*

- *accroître la production animale par l'intensification et la diversification en sécurisant les systèmes pastoraux et agro-pastoraux ;*
- *développer les filières animales et encourager les productions spécialisées par la promotion d'un élevage productif et économiquement rentable ;*
- *développer la commercialisation et les exportations par l'introduction des nouvelles technologies de transformation et de conservation ;*
- *améliorer la connaissance du secteur par la maîtrise des données sur les effectifs, et les caractéristiques zoo-économiques du cheptel ;*
- *préserver et renforcer les acquis en matière de santé animale et de recherche vétérinaire ;*
- *mettre en place une politique de gestion des ressources pastorales en plaçant l'éleveur au premier rang ;*
- *responsabiliser et renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur de*

*l'élevage.*

### **3.2.3. Programmes de mise en oeuvre**

*La mise en oeuvre du PNDE s'articule autour de cinq (5) programmes intitulés comme suit :*

- *Programme 1 : Développement de la production animale ;*
- *Programme 2 : Appui à la Recherche Vétérinaire et Zootechnique ;*
- *Programme 3 : Transformation et commercialisation des produits de l'élevage ;*
- *Programme 4 : Renforcement des capacités des acteurs et des structures d'appui ;*
- *Programme 5 : Mesures d'accompagnement et mécanisme de mise en oeuvre.*

Le contenu détaillé de chaque programme (description, priorisation des activités, coûts, etc.) fera l'objet de la quatrième partie de ce document.

## **QUATRIEME PARTIE : PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE DU PNDE**

Les programmes de mise en œuvre du PNDE intègrent les orientations définies dans le cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui constituent le cadre actuel d'intervention de la politique du Gouvernement en matière de développement à l'horizon 2015. Ces orientations stratégiques prennent également en compte le processus de décentralisation qui se met progressivement en place.

Le cadre stratégique défini dans la troisième partie a permis de retenir cinq (5) programmes qui vont préciser la contribution de l'élevage pour faire reculer significativement l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Ces programmes doivent également contribuer à lever les contraintes fortes évoquées plus haut et qui entravent actuellement le développement du secteur de l'élevage.

### **PROGRAMME 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE**

#### **JUSTIFICATION**

L'élevage est une composante essentielle de l'économie nationale et reste un secteur prioritaire pour le Gouvernement. Eu égard à son importance économique et aux revenus qu'il procure aux populations les plus démunies, sa contribution dans la lutte contre la pauvreté est indéniable. L'amélioration de la production permettra surtout à l'élevage de renforcer sa place dans l'économie nationale et de contribuer de façon efficace à la lutte contre les grands fléaux auxquels le pays fait aujourd'hui face et qui sont essentiellement l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

L'accroissement rapide, massif et durable des productions animales est une des priorités de la politique gouvernementale pour garantir la sécurité alimentaire de façon durable et contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Pour répondre à ce souci, sept (7) sous programmes ont été retenus au titre du Programme 1. Il s'agit de :

- sous- programme 1 : valorisation des ressources pastorales
- sous- programme 2 : santé animale ;
- sous- programme 3 : amélioration génétique des races locales ;
- sous- programme 4 : structuration et professionnalisation des acteurs ;
- sous- programme 5 : sécurisation des systèmes de production pastoraux ;
- sous- programme 6 : développement des filières productives ;
- sous- programme 7 : accès des acteurs de la filière aux systèmes de crédit.

#### **OBJECTIFS**

- Contribution à l'économie nationale.
- Contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural.
- Renforcement de la sécurité alimentaire.

#### **RESULTATS ATTENDUS**

- Les facteurs pour assurer une meilleure production sont disponibles.
- La productivité des races locales est améliorée.
- Les acteurs de la filière élevage sont organisés.
- Les principaux systèmes d'élevage sont sécurisés.
- Les principales filières sont structurées et développées.
- Les systèmes de crédit sont accessibles aux acteurs.

## **PRESENTATION DES SOUS-PROGRAMMES**

### **➤ SOUS-PROGRAMME 1 : VALORISATION DES RESSOURCES PASTORALES**

#### **Objectifs**

#### **Activités**

Les principales activités sont formulées sous forme des projets suivants :

- gestion rationnelle des parcours ;
- introduction et vulgarisation des cultures fourragères ;
- techniques de conservation du fourrage ;
- promotion de l'utilisation des sous-produits agricoles et agro-industriels ;
- hydraulique pastorale.

#### **Résultats attendus**

#### **Coûts**

### **➤ SOUS-PROGRAMME 2 : SANTE ANIMALE**

#### **Objectifs**

#### **Activités**

- assurer une meilleure couverture sanitaire du cheptel ;
- renforcer le programme d'épidémiologie-surveillance ;
- améliorer et sécuriser le potentiel d'exportation du bétail ;
- poursuivre la politique de désengagement et de privatisation des services vétérinaires.

#### **Résultats attendus**

#### **Coûts**

➤ **SOUS-PROGRAMME 3 : AMELIORATION GENETIQUE DES RACES LOCALES**

**Objectifs**

**Activités**

Deux projets sont proposés. Il s'agit de :

- sélection, croisement et diffusion des géniteurs améliorés ;
- sauvegarde des bœufs kouri ;

**Résultats attendus**

**Coûts**

➤ **SOUS-PROGRAMME 4 : STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS**

**Objectifs**

**Activités**

Les activités sont exécutées à travers les projets suivants :

- PASEP ;
- appui à la structuration des éleveurs nomades

**Résultats attendus**

**Coûts**

## ➤ **SOUS-PROGRAMME 5 : SECURISATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION PASTORAUX**

### **Objectifs**

### **Activités**

- sécurisation de la mobilité du bétail ;

### **Résultats attendus**

### **Coûts**

## ➤ **SOUS-PROGRAMME 6 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES PRODUCTIVES**

### **Objectifs**

- Contribution à la lutte contre la pauvreté et renforcement de la sécurité alimentaire ;
- amélioration de la situation nutritionnelle locale et nationale ;
- augmentation de la compétitivité des produits ;
- amélioration de la balance commerciale du pays.

### **Activités**

Cinq projets identifiés renferment l'essentiel des activités concernant ce sous-programme. Il s'agit de :

- aviculture ;
- production laitière ;
- viandes rouges ;
- production porcine ;
- cuirs et peaux.

### **Résultats attendus**

- La situation nutritionnelle est améliorée au plan national ;
- les importations de produits sont réduites ;
- les revenus des acteurs de la filière sont élevés.

### **Coûts**

➤ **SOUS-PROGRAMME 7 : ACCES DES ACTEURS DE LA FILIERE AUX SYSTEMES DE CREDIT**

**Objectifs**

**Activités**

- Renforcement des Fonds de Développement Communautaire ;
- Création d'une Banque de développement de l'élevage.

**Résultats attendus**

**Coûts**

**MISE EN ŒUVRE**

**COÛTS**

**RISQUES**

## **PROGRAMME 2 : APPUI A LA RECHERCHE VETERINAIRE ET ZOOTECHNIQUE**

### **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de la politique actuelle du gouvernement de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le LRVZ est appelé à redéfinir sa stratégie de recherche, de production et de prestations pour renforcer sa contribution dans le développement de l'élevage. Ainsi, les activités de recherches sont orientés vers la « lutte contre la pauvreté » et l'amélioration des conditions de vie des « groupes vulnérables ». Ces activités s'articulent autour des cinq (5) sous programmes suivants :

- sous- programme 1 : éco-santé : zoonoses et maladies vectorielles transmissibles ;
- sous- programme 2 : élevage et environnement ;
- sous- programme 3 : pastoralisme, vulnérabilité et instabilités écologiques ;
- sous- programme 4 : développement des filières ;
- sous- programme 5 : conservation et biodiversité.

### **OBJECTIFS**

- Entreprendre et poursuivre des recherches scientifiques et techniques appliquées au secteur élevage et ses filières en attribuant une importance particulière à la croissance durable de la production agricole, à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la pauvreté ;
- Procéder à l'examen et à l'analyse de prélèvements divers aux fins de poser des diagnostics touchant le domaine de l'élevage et de la santé publique ;
- Produire des vaccins, sérums et autres produits biologiques nécessaires pour maintenir le cheptel et les éleveurs en bon état sanitaire ;
- Participer à l'enseignement dispensé dans les établissements de formation professionnelle et scientifique.

### **RESULTATS ATTENDUS**

#### **PRESENTATION DES SOUS-PROGRAMMES**

##### **➤ SOUS-PROGRAMME 1 : ECO-SANTE : ZOONOSES ET MALADIES VECTORIELLES TRANSMISSIBLES**

Objectifs :

- mettre à la disposition des décideurs et communautés, des outils stratégiques de lutte contre la pauvreté ;

- créer au sein du Ministère de l'Elevage un dispositif permettant de répondre efficacement aux urgences locales.

### **Objectifs spécifiques :**

- mettre au point les référentiels épidémiologiques des zoonoses et certaines épizooties en zone sahélo-soudanienne ;
- mettre en place une structure décentralisée ou mobile de diagnostic rapide et fiable, adaptée aux zones difficilement accessibles ;
- mettre aux normes internationales un laboratoire de référence et de recherches approfondies ;
- identifier les groupes à risque et connaître leurs pratiques et attitudes ;
- établir des modèles prévoyant les coûts-bénéfices des interventions à base communautaire ;
- identifier les innovations sur le plan technique avec une meilleure relation entre coûts et bénéfices ;
- contribuer à un système de certificat des produits d'exportation en adéquation avec les normes internationales.

### **Activités**

- insécurité alimentaire et vulnérabilité dans les zones rurales et chez les pastoralistes (plusieurs projets) ;
- pauvreté en milieu rural et migration (plusieurs projets) ;
- conflits, gestion de ressources naturelles et le foncier (plusieurs projets).

### **Résultats attendus**

### **Coûts**

#### ➤ **SOUS-PROGRAMME 2 : ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT**

**Objectif principal :** contribuer à la croissance durable de la productivité agricole à travers une mise en valeur de la diversité agro-écologique.

## **Activités**

Quatre projets sont identifiés :

- *Land use, Land-cover ;*
- *Interaction Elevage - Faune Sauvage - Environnement ;*
- *Gouvernance et gestion des ressources naturelles ;*
- *Diversité agro écologique et systèmes de production intégrée.*

## **Résultats attendus**

### **Coûts**

- **SOUS-PROGRAMME 3 : PASTORALISME, VULNERABILITE ET INSTABILITES ECOLOGIQUES**

**Objectifs** : trois objectifs majeurs sont retenus :

- comprendre les aspects anthropologiques, socio-économiques liées à la pauvreté chronique et à l'insécurité alimentaire ;
- contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles et pastorales ;
- sécuriser la transhumance.

## **Activités**

Les activités s'articulent autour des trois thèmes de recherche qui sont présentés sous forme de projets :

- insécurité alimentaire et vulnérabilité dans les zones rurales et chez les pastoralistes
- pauvreté en milieu rural et migration
- conflits, gestion de ressources naturelles et le foncier

## **Résultats attendus**

### **Coûts**

#### ➤ **SOUS-PROGRAMME 4 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES ANIMALES**

##### **Objectif**

Le sous-programme a pour objectif de stimuler la production agricole et la commercialisation de ses produits en appuyant les acteurs des principales filières.

##### **Activités**

Les principales activités sont réparties dans cinq projets suivants :

- filière laitière à N'Djaména ;
- filière porcine ;
- Spiruline ;
- animaux à cycle court ;
- pêche.

##### **Résultats attendus**

##### **Coûts**

#### ➤ **SOUS-PROGRAMME 5 : CONSERVATION ET BIODIVERSITE**

##### **Objectif**

L'objectif principal est de contribuer à la mise en valeur la place de l'élevage dans la gestion durable et participative de la biodiversité au Tchad.

##### **Activités**

Les projets seront identifiés conjointement avec le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, et plus spécifiquement avec la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées.

##### **Résultats attendus**

##### **Coûts**

## **MISE EN ŒUVRE**

## **COÛTS**

## **RISQUES**

### **PROGRAMME 3 : TRANSFORMATION, ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE**

#### **JUSTIFICATION**

Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits sont peu développées. La commercialisation des produits d'origine animale au Tchad est pratiquée de manière traditionnelle et informelle. Dans le cadre de la politique actuelle du Gouvernement visant le développement de l'élevage, un accent particulier sera accordé à la promotion des unités de transformation et à l'organisation du commerce des produits et des sous produits de l'élevage.

Les principales activités sont regroupées autour des deux sous-programmes suivants :

- sous- programme 1 : Transformation et conservation des produits ;
- sous- programme 2 : Commercialisation des produits.

#### **OBJECTIFS**

- Créer des unités de transformation au niveau local en vue d'exporter des produits finis.
- Créer un environnement favorable pour un meilleur écoulement des produits de l'élevage sur les marchés aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.
- Mettre à la disposition des consommateurs des produits de bonne valeur nutritive respectant les normes de qualité et les conditions d'hygiène.

#### **RESULTATS ATTENDUS**

#### **PRESENTATION DES SOUS-PROGRAMMES**

##### **➤ SOUS-PROGRAMME1 : TRANSFORMATION ET CONSERVATION DES PRODUITS**

#### **Objectif**

- Transformer les produits localement en vue de créer des plus values ;
- Mettre à la disposition des consommateurs des aliments de bonne valeur nutritive régulière.

## **Activités**

Les activités à mener dans ce cadre consistent à :

- traiter, transformer et conditionner les produits ;
- favoriser l'accès au crédit pour la mise en place des unités de transformation et de conservation ;
- organiser localement les producteurs dans le domaine de la de transformation et de conservation de leurs produits.
- améliorer la qualité sanitaire des produits.

## **Résultats attendus**

- construction de 27 abattoirs-séchoirs ;
- construction de 154 aires d'abattages ;
- construction des provenderies (fabrication d'aliments)
- construction de 30 unités de fabrique de mayonnaises ;
- construction de 50 unités laitières ;
- construction des centres de tannage et des mégisseries ;
- installation de 4 chambres froides aux marchés ;
- construction de 27 hangars de stockage

## **Coûts**

### ➤ **SOUS-PROGRAMME 2 : COMMERCIALISATION DES PRODUITS**

## **Objectif**

- Contribuer à l'augmentation des revenus des éleveurs ;
- Créer un cadre approprié et sécurisé pour l'exportation des produits.

## **Activités**

- Rationalisation des circuits de commercialisation et redéfinition du rôle des intermédiaires ;
- création de marchés, primaires ou secondaires ;
- diversification des produits distribués et promotion de produits nouveaux (étude, d'opportunité et évaluation).
- amélioration et sécurisation des exportations des produits.

## **Résultats attendus**

- mise en place d'un cadre favorisant le commerce des produits de l'élevage ;
- construction et équipement de 4 marchés à bétails
- construction de 40 étales de boucherie

## **Coûts**

## **MISE EN ŒUVRE**

### **COUTS**

### **RISQUES**

## **PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ET DES STRUCTURES D'APPUI**

### **JUSTIFICATION**

La crise multiforme que le pays a connue au cours des dernières décennies a engendré un taux d'encadrement très bas, un délabrement des infrastructures et équipements par ailleurs insuffisants, et un niveau d'affectation de moyens de fonctionnement dérisoire. Avec le PAS, les recrutements d'agents ont été quasiment arrêtés. En 2002 l'effectif total du personnel est de 827 agents avec une moyenne d'âge de 40 ans dégageant donc une nette tendance au vieillissement.

Pour tenir compte de tous ces aspects, le renforcement des capacités des services du Ministère de l'Elevage doit s'opérer à tous les niveaux dans le domaine des Ressources Humaines, Ressources matérielles et Financières (infrastructures, équipement et fonctionnement) avec une action spécifique relative au recensement du cheptel.

Les solutions envisagées sont présentées dans les deux sous-programmes suivants :

- sous-programme 1 : Renforcement des capacités des Services Publics ;
- sous-programme 2 : Renforcement des capacités des Acteurs non Publics.

### **OBJECTIFS**

- Doter le Ministère de l'Elevage des moyens et adéquats pour assurer ses missions ;
- Renforcer les capacités des tous les acteurs du secteur.

### **RESULTATS ATTENDUS**

### **PRESENTATION DES SOSU-PROGRAMMES**

#### **➤ SOUS-PROGRAMME1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES PUBLICS**

#### **Objectifs :**

- Créer les conditions générales d'un fonctionnement régulier des services d'élevage conformément à leur mission ;
- fournir une base de données fiables aux services techniques en charge de l'élaboration des politiques d'élevage ;

- Recentrage progressif du service public sur les activités de conception et d'élaboration des politiques, stratégies, réglementation, suivi-évaluation économique et contrôle sanitaire ;
- Adaptation du profil des agents aux nouvelles exigences (appui aux organisations paysannes et rurales à la base, gestion des ressources naturelles, privatisation) avec responsabilisation de l'échelon régional dans la planification du développement local et la maîtrise d'œuvre ;
- Renforcement des capacités nationales d'expertise.

### **Activités**

Les principales activités sont déclinées sous formes des trois projets suivants :

- infrastructures, équipements et fonctionnement ;
- recensement du cheptel ;
- développement des ressources humaines.

### **Résultats attendus**

- L'ensemble des services centraux et déconcentrés sont dotés de crédits de fonctionnement suffisants ;
- les effectifs du cheptel ont été correctement recensés ;
- les paramètres de productivité du cheptel sont mieux connus ;
- les données de base sur le pâturage sont actualisées ;
- un plan de formation des cadres à l'horizon 2010-2015 est élaboré.

### **Coûts**

#### **➤ SOUS-PROGRAMME 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS NON PUBLICS**

### **Objectifs :**

### **Activités**

### **Résultats attendus**

### **Coûts**

### **MISE EN ŒUVRE**

### **COUTS**

### **RISQUES**

## **PROGRAMME 5 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET MECANISME DE MISE EN ŒUVRE.**

### **JUSTIFICATION**

### **OBJECTIFS**

### **RESULTATS ATTENDUS**

### **PRESENTATION DES SOUS-PROGRAMME**

#### **➤ SOUS-PROGRAMME 1 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

##### **Objectifs**

##### **Activités**

- Elaboration d'un cadre institutionnel adapté
- Mesures d'incitation à la production et à la commercialisation
- Poursuite de la politique de libéralisation ;
- appui à l'organisation professionnelle et à la professionnalisation des acteurs ;
- renforcement de l'intégration régionale dans le cadre des échanges commerciaux ;
- Mise en place d'un cadre de concertation formelle pour la prévention et la résolution des conflits

##### **Résultats attendus**

##### **Coûts**

#### **➤ SOUS-PROGRAMME 2 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

##### **Objectifs**

##### **Activités**

- Dispositifs institutionnels de mise en œuvre
- Suivi-évaluation

**Résultats attendus**

**Coûts**

**MISE EN ŒUVRE**

**COÛTS**

**RISQUES**